

# Les Amis des Monastères

N° 187 - JUILLET 2016 - TRIMESTRIEL - 5 €

**D**ames en le premiere Annuaire Cottee de vms. sont deus  
Layettes. En le pmiere layette notee et signee de vme  
sur le quelle est escript **P**riualege de Papes. euesques. et aultres  
gens deglise. Sont les priualeges qui sensuient

**D**ames lettres et bulles plombees en las de soye donnees de pape  
Calixte .ij. en lay mil Cent. .xxij. Nonas february Indic-  
tionne prima. Par lesquelles lies de priualege ledit saint  
pere Ratiffie et cofirme les dons et priualeges faitz par les Rois  
dues priuees Contes et aultres. **S**ic Des terres bulles caudres pretz  
bois dismes terranges rauenes et aultres seignouries droit et possessy  
quelzconques lors appten a lad eglise de Marchiennes adplain declarees  
esdictes lettres.

**A**ultres lettres de priualeges et bulles plombees en las de soye donny  
du dict pape Calixte .ij. auid. ay mil cent .xxij. kal nouembres. Esquell  
pareillement sont specifiees les ties. **S**ic et possessy dont jouissoient  
lors les Religieus de ladite eglise.

autres de priualege et bulles plombees en las de soye donny du pape  
Innocent .ij. Lay mil Cent. .xliij. kal decembres. Esquelles sont peille-  
ment specifiees les bulles terres caudres pretz bois dismes terranges  
rauenes et aultres droits dont lors lesdits Religieus possedoit paisible-  
ment. En cofirmant par led saint pere les dons faitz ausd Religieus  
dienty droit et possession. Ainsi que au lomit est contenu en hestuy  
priualege

**A**ultres lies de priualege et bulles plombees en las de soye donnees du  
pape Eugene .ij. en lay mil Cent. .xliij. quarto nonas septembres  
Indictionne nona. Pareilles aux lies dessusdictes

autres aultres lies de priualege et bulles plombees en las de soye  
donnees du .pp. **Les archives des communautés religieuses**  
Notre mémoire

S'Ensiult l'orde et ordonnance des privileges chartres lectres tiltres et aultres enseignemens qui sont dedens le ferme de messigneurs les Religieux Abbé et couvent de l'église et abbaye madame Sainte Rictrud de Marchiennes.

Primes en le premiere Annuaire Cottee de unne † sont deux Layettes. En le p[re]mière layette notée et signée de unne [blanc] sur le quelle est escript Privileges de Papes evesques et aultres gens d'Eglise Sont les privileges qui s'ensuyvent.

Unnes lettres et bulles plombées en las de soye don[n]ées de pape Calixte IIe en l'an mil Cent XXIII Nonas february Indicione prima, Par lesquelles l[ett]res de privilege ledict saint père Ratiffie et conferme les dons et privileges faitz par les Roys ducs princes Contes et aultres S[eigneu]rs Des terres villes eauwes pretz bois dismes ter[r]aiges garenes et aultres seignouries drois et possess[i]ons quelzconques lors app[ar]ten[ans] à ladicte egl[is]e de Marchien[n]es adplain declarés esdictes lectres.

Aultres lettres de privileges et bulles plombées en las de soye donn[ées] dudict pape Calixte IIe aud[ict] an mil cent XXIII kal[endes] novembris, Esquell[es] pareillement sont spécifiés les t[er]res s[eignou]ries et possess[i]ons dont joissoient lors les Religieux de ladicte eglise.

[L]ettres de privilege et bulles plombées en laz de soye donn[ées] du pape Innocent IIe L'an mil Cent XLI k[a]l[endes] decembris, Esquelles sont p[ar]eille-ment spécifiées les villes terres eauwes pretz bois dismes terraiges garenes et aultres drois dont lors lesdis Religieux possessoient paisiblement, En co[n]fermant par led[ict] saint pere les dons fais ausd[icts] Religieux d'iceulx drois et possessions, Ainsy que au loing est co[n]tenu en lcelluy privilege.

(...)

*(Transcription de Frédéric Vienne)*

# La Fondation des Monastères

*reconnue d'utilité publique (J.O. du 25 août 1974)*



## SON BUT

- Subvenir aux besoins des communautés religieuses, contemplatives notamment, en leur apportant un concours financier et des conseils d'ordre administratif, juridique, fiscal.
- Contribuer à la conservation du patrimoine religieux, culturel, artistique des monastères.

## SES MOYENS D'ACTION

- Recueillir pour les communautés tous dons, en argent ou en nature, conformément à la législation fiscale sur les réductions d'impôts et les déductions de charges.
- Recueillir donations et legs, en franchise des droits de succession (art. 795-4 du code général des impôts).

## SA REVUE

Publication trimestrielle présentant :

- un éditorial de spiritualité ;
- des études sur les ordres et les communautés monastiques ;
- des chroniques fiscales et juridiques ;
- des annonces, recensions, échos.

## POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

« **Fondation des Monastères** »

**14 rue Brunel**

**75017 Paris**

**Tél. 01 45 31 02 02**

**Fax 01 45 31 02 10**

**E-mail: [fdm@fondationdesmonasteres.org](mailto:fdm@fondationdesmonasteres.org)  
[www.fondationdesmonasteres.org](http://www.fondationdesmonasteres.org)**



# Les Amis des Monastères

Revue trimestrielle

Premier folio de l'inventaire  
des archives de l'abbaye  
de Marchiennes (Nord) établi en 1533  
(Archives départementales du Nord,  
10 H 321).

Cliché : Frédéric Vienne

## Les Amis des Monastères

ISSN : 1250-5188

Dépôt légal :

N° 16.365 - Juillet 2016

Commission paritaire :

N° 1017 G 82214

du 6 Décembre 2012

Directeur de la publication :

Dom Guillaume Jedrzejczak

Rédacteur en Chef :

Pierre Avignon

Rédaction :

Tél. : ..... 01 45 31 02 02

Fax : ..... 01 45 31 02 10

Impression :

Atelier Claire Joie

Monastère des Clarisses

38340 Voreppe

Tél. Mon. : ..... 04 76 50 26 03

Numéris : ..... 04 76 50 87 52

Fax : ..... 04 76 50 03 44

E-mail : clairejoie.voreppe@wanadoo.fr

## SOMMAIRE

N° 187 – Juillet 2016

### Les archives des communautés religieuses - Notre mémoire

Éditorial : Archives et fécondité du patrimoine religieux <i>par Pierre Avignon</i> .....	4
1. L'Association des archivistes de l'Église de France (AAEF) : missions et objectifs <i>par Gilles Bouis</i> .....	5
2. Pourquoi les archives ? <i>Par Céline Hirsch-Poynard</i> .....	9
3. Retour d'expérience d'une archiviste laïque dans une congrégation <i>par Céline Hirsch-Poynard</i> .....	14
4. Au royaume de l'inattendu : le classement d'archives monastiques <i>par Sr. Lydie Rivière</i> .....	16
5. Naissance, croissance et valorisation des archives de Belloc <i>par Fr. Marc Doucet</i> .....	20
6. 1914-1918. Les Filles de Jésus dans la guerre <i>par Sr. Emma L'Helgouarch</i> .....	27
7. La valorisation des fonds iconographiques chez les Sœurs de Jésus et Marie et aux Missions Étrangères de Paris <i>par Lucie Perrault</i> .....	35
8. Valorisation des archives sur le web : l'exemple des archives lasalliennes <i>par Magali Devif</i> .....	41
9. Chez les clarisses, des conseils avisés aux archivistes <i>par Fr. Hugues Leroy</i> .....	45
10. Que faire en cas de risque de déshérence d'archives religieuses ? <i>par Fr. Hugues Leroy</i> .....	48
Chronique juridique : <i>Régime fiscal de l'accueil monastique</i> .....	49
Vie de la Fondation : <i>Extraits du procès-verbal du conseil d'administration du 26 avril 2016</i> ..	53
Vie religieuse : <i>Les 42 journées du Centre d'Études et de Recherches Prémontrées</i> .....	75
<i>Le XXIV<sup>e</sup> colloque œcuménique international de spiritualité orthodoxe</i> .....	75
Informations .....	76
Notes de lecture .....	78
Annonces .....	83
Abonnez-vous .....	84

# ÉDITORIAL

---

## ARCHIVES ET FÉCONDITÉ DU PATRIMOINE RELIGIEUX

La Fondation des Monastères, dont l'un des objets est la mise en valeur du patrimoine religieux sous toutes ses formes, se réjouit de la publication de ce numéro sur les archives des communautés et monastères, dont la rédaction a été assurée par l'Association des archivistes de l'Église de France. Depuis sa création en 1971, cette association réalise en effet un travail considérable pour préserver la mémoire vive du christianisme en France.

Le lecteur découvrira peut-être avec étonnement que, au-delà d'une obligation canonique, la conservation et la mise en valeur des archives monastiques participe fondamentalement au dynamisme spirituel des diverses formes de vie consacrée. Il appréciera les articles riches et variés sur l'intérêt du travail des archivistes avec l'exemple de plusieurs communautés : la congrégation de N.D. de Sion et son organisation archivistique récente, portée par une laïque ; l'abbaye de Belloc dont les archives intimement liées à l'histoire du monastère montrent quelle part il a eue et continue d'avoir dans la promotion de la culture basque ; la communauté Saint Joseph-de-Kermaria qui, grâce aux archives de la congrégation sur la Grande Guerre, a pu monter une exposition et des manifestations appréciées d'un large public ; les Missions Étrangères avec leur extraordinaire fonds iconographique et les multiples propositions culturelles qu'il permet d'offrir ; enfin les archives lassaliennes qui aujourd'hui sont présentées sur le web. Et à travers l'exemple donné par les clarisses françaises, qui, au sein de leur confédération, se sont organisées pour apporter, à chaque communauté, encouragements et conseils très pratiques pour la gestion de leurs archives, on verra aussi comme ce sujet peut être porteur pour tout ordre monastique.

Loin de constituer la trace d'une histoire révolue, le patrimoine archivistique, témoignage vivant d'un passé qui s'ouvre à l'avenir, est un outil à la fois de ressourcement spirituel et, par l'ouverture sur la société civile qu'il peut susciter, de modernité.

*Pierre AVIGNON*  
*Rédacteur en chef*

# 1 - L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE (AAEF) : MISSIONS ET OBJECTIFS

---



*Détail de la miniature montrant saint Jérôme transmettant les manuscrits sacrés traduits par ses soins. Le sceau de l'association des archivistes de l'Église de France s'est inspiré de cette allégorie en 1981. (Bible de Vivien, dite Première Bible de Charles le chauve, Bnf, 845)*

Vous découvrez ce numéro spécial sur les archives dont la rédaction a été confiée à des membres de l'Association des archivistes de l'Église de France (AAEF). Cette initiative conjointe du comité éditorial de la revue *Les Amis des Monastères* et du conseil d'administration de l'AAEF montre combien la question des archives de la vie consacrée est toujours au centre de nos préoccupations. En effet, les importantes mutations du monde religieux (fermetures de maisons, fusions de communautés, regroupements en fédérations) ont des conséquences directes sur la gestion des archives. De nombreuses questions sont posées sur l'ensemble de ces documents qui perpétuent la mémoire des communautés.

## I. Sensibilisation et sauvegarde des archives



*Page de couverture du guide, 1974*

L'Association des archivistes de l'Église de France est née à la suite de travaux de classement entrepris sur les archives ecclésiastiques (diocèses et congrégations féminines), à la fin des années soixante. Sous l'impulsion de Charles Molette, une première instance de travail est créée en décembre 1971 – le Groupe de recherche historique et archivistique des congrégations féminines – par sœur Marie de la Croix et six autres religieuses. Deux ans plus tard, l'association est créée avec pour mission de regrouper plus largement les archivistes des diocèses,

instituts religieux et autres organismes d'Église afin de les soutenir dans leur travail et de favoriser ainsi la sauvegarde et la conservation du patrimoine ecclésiastique français. Dès le début de l'aventure, les archives des congrégations féminines françaises de vie active font l'objet d'une attention particulière et un état des fonds est publié en 1974 par l'abbé Molette sous la forme d'un guide des sources.

En 1976, seulement trois ans après sa fondation, l'association compte 1 100 membres, chiffre représentant, selon les termes de nos statuts, autant de fonds d'archives ecclésiastiques en France ! Ce chiffre est révélateur de l'intérêt suscité et de l'attente qui existe dans le domaine de la conservation et de la mise en valeur des fonds. Largement représentés, les archivistes du monde religieux sont invités à sensibiliser leur hiérarchie à la question de la sauvegarde et du classement des archives. Le défi est à la hauteur de la tâche à accomplir...

## II. Liens professionnels et formation des archivistes



*Page de couverture du bulletin n° 84, janvier 2016*

Plus de quarante ans plus tard, l'association continue à mobiliser les différents acteurs de la vie ecclésiastique et s'emploie à créer des liens professionnels entre les archivistes. Le bulletin national semestriel participe à cette entreprise et permet de rendre compte des journées d'études annuelles et des initiatives locales.

Échanger sur la profession et faire part de ses difficultés sont des sujets à mettre en lien avec la question cruciale de la formation de l'archiviste. Souvent isolé et peu qualifié, il doit acquérir les compétences nécessaires pour mener à bien sa mission : gérer un service, identifier, classer et inventorier les documents, produire des instruments





*Journée d'études de l'AAEF, 23 octobre 2014, amphithéâtre de la Conférence des évêques de France.  
Cliché : A. Cassan*

de recherches et mettre en valeur ses fonds. Les différentes formations qualifiantes proposées par l'Association répondent aux attentes des membres, de l'initiation à l'archivistique à la gestion d'un service d'archives et à la normalisation des instruments de recherche. Les nouveaux moyens de communication, l'archivage électronique et l'application des normes internationales de description nous obligent sans cesse à connaître les nouvelles techniques de la profession. À titre d'exemple, après une formation qualifiante, un archiviste d'un institut religieux ou d'un monastère autonome saura appliquer correctement les principes de l'archivistique pour respecter la provenance des fonds lors d'une fusion ou d'une fédération de maisons.

Chaque année, au mois de mars, le Groupe de recherche historique et archivistique, dit familièrement « Groupe 2 », réunit les archivistes des instituts de vie consacrée et des sociétés de vie apostolique pour une réflexion plus spécifique autour des enjeux de leurs archives. Communications scientifiques et formations de base sont données dans le but d'aider chaque archiviste dans sa mission. N'hésitez pas à vous joindre à ce rendez-vous important de l'association !



*Session du Groupe 2, 11 mars 2015, Paris, Petites Sœurs de l'Assomption. Cliché : C. Hirsch-Poynard*

### III. Les projets 2016-2017

Entre autres projets, deux guides distincts doivent voir le jour dans les prochains mois. Tout d'abord, un *Guide des fonds d'archives ecclésiastiques français*, résultat d'une enquête nationale menée par David Gaultier au nom de l'Association et avec le soutien du Service interministériel des Archives de France, va permettre de recenser l'ensemble des fonds privés ecclésiastiques présents sur le territoire métropolitain. Il viendra enrichir et remplacer les annuaires des services d'archives diocésaines et du monde religieux. De nombreux services d'archives d'instituts religieux ont d'ores et déjà répondu au questionnaire, chacun étant libre de préciser si leurs archives sont communicables ou pas. Ce futur guide, exclusivement en ligne, présentera les coordonnées des différents services ainsi qu'une brève description des fonds qui y sont conservés afin de contribuer à une meilleure sauvegarde du patrimoine archivistique de l'Église en France.

D'autre part, un *Guide d'archivage du monde religieux* présentera, sous une forme plus traditionnelle, les normes élémentaires qu'il faut suivre pour l'archivage des documents d'un institut religieux ou d'un monastère tout en respectant les termes des constitutions et des statuts de chaque entité. Accessible à tous, ce guide sera un *vademecum* des bonnes pratiques à mettre en œuvre.

Voilà rapidement exposés les missions et objectifs que l'Association des archivistes de l'Église de France s'est fixés pour un avenir proche. Chacun de nous a conscience que ce travail de sauvegarde et de classement demande de l'exigence et de la volonté. En espérant que les articles et témoignages présents dans ce numéro spécial concourent à mettre la lumière sur les archives du monde religieux et que nous ayons à cœur, tous ensemble, de transmettre l'histoire et la tradition vivante des communautés religieuses dans la diversité de leurs charismes et de leurs engagements au service de l'Église.

Gilles Bouis  
Président

*NB : pour tout renseignement sur l'Association des archivistes de l'Église de France et sur les formations qu'elle propose : [www.aafef.fr](http://www.aafef.fr)*

## 2 - POURQUOI LES ARCHIVES ?

---

Les archivistes s'efforcent de conserver et de classer les archives. Ce travail a un coût. Coût financier, bien sûr, mais aussi, surtout, coût en espace et coût en temps à y consacrer. Dans ces conditions, pourquoi se donner tant de mal à les conserver ?

Et d'abord, de quoi s'agit-il ? En quoi consistent les archives ?

Celles-ci forment un vaste ensemble de documents, de toute nature, comme des comptes-rendus, lettres, plans, dessins..., produits ou reçus par une personne ou un organisme, résultant de ses activités. De fait, les archives ne sont pas des documents conçus pour l'histoire (articles, mémoires) mais bien des documents, souvent administratifs mais pas uniquement, créés dans une autre finalité (courriers, invitation, bilan...). Ce n'est que plus tard, au fil du temps, qu'ils acquièrent un caractère historique. Tous les supports sont possibles : tablette d'argile, papyrus, parchemin, papier, bien sûr, mais aussi tissu, supports numériques ou autres.

Ces documents, s'ils sont bien conservés, sont le reflet de l'organisation de l'institut depuis sa fondation et de son vécu par la suite, avec ses chocs, ses balbutiements, ses hésitations éventuelles, mais aussi ses réalisations, ses relations avec les autres, sa spiritualité.

Le Code de droit canonique de 1983 contient quelques dispositions concernant les archives (can. 486-491), comme l'obligation de conserver les archives, de faire un inventaire, de fermer à clé la salle des archives... Toutefois, ces indications restent assez générales et concernent surtout les diocèses, bien qu'elles soient la plupart du temps applicables à l'ensemble des archives du monde religieux.

La question reste donc posée : pourquoi conserver les archives ?

### **I. Raison pratique**

La première raison, pour conserver les archives dans de bonnes conditions, est toute simple : les archives sont pratiquement indispensables à l'administration quotidienne de n'importe quelle organisation humaine. Besoin de prouver l'existence légale de l'institut ? De vérifier

la clause d'un contrat ? De savoir à quel moment exact telle décision a été prise, et en quels termes ? Voilà des exemples de questions auxquelles les archives, si elles sont bien tenues, peuvent permettre de répondre. Or, les recherches liées à des questions administratives sont souvent relativement urgentes : il est donc important non seulement de pouvoir retrouver les documents, mais aussi de les retrouver rapidement !



*Magasin d'archives. Cliché : archives de Notre-Dame de Sion*

Il en est de même pour les questions financières, même si les archives du (ou des) économat(s) sont souvent rangées et traitées à part dans les maisons religieuses.

## **II. L'histoire**

Plus largement, les archives sont aussi précieuses pour la vie même de l'institut qui a sans cesse besoin de connaître sa propre histoire et d'accéder à ses sources. Elles peuvent ainsi, par exemple, servir pour l'organisation de « temps forts », comme des anniversaires de fondations ou d'une œuvre, des sessions diverses ou des expositions. Mais elles peuvent également permettre un éclairage dans le cadre d'une réflexion plus large sur l'origine de l'institut, ses sources ou son charisme, ainsi que sur l'évolution que celui-ci a pu connaître au cours de son existence. Elles peuvent aussi se révéler utiles tout simplement lors de la formation des membres de l'institut ainsi que celle de ses collaborateurs laïcs, afin de développer leur sens d'appartenance à la structure et de leur faire connaître son charisme, pour qu'ils puissent à leur tour en vivre et le transmettre.

Il faut ici se rappeler que les archives d'un institut, d'un monastère, ne sont pas uniquement composées des archives du fondateur ou de la fondatrice. Certes, celles-ci sont précieuses et ne doivent pas être négligées. Mais les archives d'un institut comprennent aussi l'ensemble des documents produits ou reçus tout au long de son existence, jusqu'à nos jours, même si les archives les plus récentes doivent faire l'objet d'un traitement spécifique. Courrier, documents d'organisation de réunions ou de sessions, archives de chacun des membres de l'institut (après son décès), registres, prières, déroulements de célébrations... Tous ces documents, et bien d'autres, ont leur place dans les archives. Il peut arriver, par exemple, que l'on désire retrouver comment on pria à telle époque, comment on célébrait telle fête... Si nous avons aujourd'hui besoin de ces documents d'hier, nul doute que les religieuses et religieux, moines ou moniales de demain auront besoin de ceux d'aujourd'hui !



*Lettres sioniennes de la maison de Constantinople. Cliché : archives de Notre-Dame de Sion*

Par ailleurs, on a vu se développer depuis un certain nombre d'années un grand désir, chez de nombreuses personnes, de retracer l'histoire de leurs familles et de leurs ancêtres. Ces hommes et ces femmes sont souvent très heureux d'en apprendre plus sur leur grand-tante ou oncle éloigné, sur ses péripéties éventuelles ou en tous cas, sur son mode de vie. Les archives de nos congrégations ou communautés permettent souvent de leur apporter des éléments de réponse.

Enfin, chaque institut, chaque monastère et chacun de leurs membres font partie d'une histoire plus vaste : celle de l'Église, ainsi que celle d'un pays ou d'une région, celle de la société, etc.

Le Vatican l'a d'ailleurs rappelé à plusieurs reprises. Par exemple, une circulaire de la commission pontificale pour les biens culturels adressée aux Supérieurs majeurs des Instituts de vie consacrée rappelle en

septembre 2006 : « Les biens culturels conservés par les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique constituent une part considérable de l'important patrimoine historique et artistique de l'Église. »

Les sujets pouvant intéresser chercheurs et historiens sont très divers et dépendent bien évidemment complètement de l'histoire de chaque institut ou monastère : thèse sur tel personnage ayant croisé la route de l'institut, postulation pour la cause de tel autre, sujets divers d'histoire civile, religieuse ou régionale (séparation de l'Église et de l'État, travaux sur les guerres mondiales, sur l'Église avant, pendant ou après le concile...), sujets en lien avec les œuvres éventuelles de l'institut (hospitalières, enseignantes, œcuméniques, relations avec d'autres religions, accueil...).

### **III. La fonction pastorale des archives**

Enfin, dernier point, et non des moindres, les archives ecclésiastiques comportent une fonction pastorale. La Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église a insisté sur ce point dans une lettre circulaire qu'elle a adressée le 10 avril 1994 aux Supérieures et Supérieurs des congrégations religieuses : « Les biens culturels de l'Église ne sont pas tellement un patrimoine « à conserver », mais plutôt un trésor à faire connaître et à utiliser pour la Nouvelle Évangélisation » et « Ce matériel [les archives de chaque communauté] doit être inventorié, rassemblé, classé et accessible à tous ceux qui approfondissent les recherches d'archives. (...) Le matériel d'archives offre le fil conducteur permettant de suivre concrètement la vie d'une maison et d'une famille religieuse entière, à travers son développement et ses crises, ses expansions et ses reculs ».

Si les archives permettent, entre autres, de réfléchir sur le charisme de l'institut, elles peuvent aussi concourir à le faire connaître et à le diffuser.

Pour toutes ces raisons, conserver les archives est essentiel. Il s'agit en quelque sorte d'un devoir que nous avons envers ceux dont nous sommes les héritiers, ainsi que ceux qui nous suivront. Cependant, il s'agit là d'une première étape, indispensable, mais non suffisante. En effet, à quoi serait utile une accumulation de documents sans début ni fin, et sans personne pour savoir ce qu'ils contiennent ? C'est pourquoi il est également important de classer les documents et d'en établir un inventaire, même succinct, afin de pouvoir les retrouver rapidement et



*Règle enluminée, XIX<sup>e</sup> siècle. Chambre des souvenirs de Notre-Dame de Sion.  
Cliché : archives de Notre-Dame de Sion*

d'avoir une vision d'ensemble du fonds, qui, bien classé, reflète l'organisation de son producteur.

En somme, la finalité de la conservation des archives n'est pas de les enfermer dans des boîtes et de ne jamais y revenir. Elles n'ont de sens que si elles sont consultées, valorisées.

Il appartient à chaque institut de fixer des règles de communication des documents, telles que, par exemple, le non-prêt des documents, une réglementation concernant des documents confidentiels ou récents, etc. De cette manière, la consultation se passera dans les meilleures conditions possibles, et le chercheur comme la communauté ou l'institut, y trouveront leur compte.

La valorisation des archives peut aussi passer par de nombreux biais : organisation d'expositions, de conférences, rédaction d'articles pour des revues, mise en place d'un site ou d'une page internet... En étant conservées et classées, les archives peuvent ensuite être connues, travaillées. De cette manière, elles pourront contribuer au rayonnement historique et spirituel de l'institut.

*Céline Hirsch-Poynard  
Archiviste des Sœurs de Notre-Dame de Sion*

*Archives de Notre-Dame de Sion  
69 rue Notre-Dame des Champs 75006 Paris  
archives.ndsion@yahoo.fr*

# 3 - RETOUR D'EXPÉRIENCE D'UNE ARCHIVISTE LAÏQUE DANS UNE CONGRÉGATION

---

Arrivée aux archives de la congrégation de Notre-Dame de Sion en novembre 2005, j'y travaille donc depuis un peu plus de dix ans. À l'époque, cette congrégation était l'une des premières à engager une laïque pour cet emploi.

De fait, beaucoup était à faire, à commencer par la création du service même. Certes, j'avais été précédée par de nombreuses archivistes dans la congrégation, mais je pense que j'étais la première à m'occuper des archives à plein temps. Tout était donc à inventer.

Bien sûr, comme n'importe quel archiviste arrivant à un nouveau poste, j'ai dû commencer par prendre connaissance des documents, ce qui m'a permis également d'apprendre à connaître la congrégation, ses structures en particulier. Car deux difficultés principales se dressent face à un jeune archiviste laïc engagé par une congrégation : d'une part, sa probable méconnaissance du monde religieux, ou, en tout cas, du fonctionnement d'une congrégation ; d'autre part, la nécessité de s'adapter : à l'heure actuelle, la plupart des formations universitaires sont tournées vers les archives publiques, leurs grands volumes et leur cadre réglementé. L'archiviste de congrégation doit donc s'adapter à la gestion de volumes moins importants, à un cadre moins réglementé (voire pas du tout) et à des moyens financiers souvent limités.

Il ou elle doit également faire preuve, la plupart du temps, d'une grande autonomie. Pour ma part par exemple, j'ai été laissée seule ou presque avec les archives pratiquement dès mon arrivée. Il m'a donc fallu apprendre à organiser mon travail, faire des choix, établir en partie les priorités. C'est à la fois difficile et passionnant !

La difficulté était accrue pour moi car il s'agissait là de mon premier poste. Je n'avais donc jamais vraiment été confrontée à la réalité, à part pendant mes stages.

Dans le même temps, il fallait me faire connaître de la congrégation, acquérir une légitimité, aussi bien en tant que personne qu'en tant qu'archiviste. De plus, il fallait aussi faire connaître l'existence des archives, en quoi elles consistent, en quoi elles peuvent être utiles, en quoi il ne s'agit pas uniquement d'un tas de passé poussiéreux, en quoi chaque sœur peut y participer.



Tout cela prend du temps. L'archiviste ne doit donc pas désespérer de ne pas obtenir immédiatement tout le matériel espéré, de ne pas pouvoir tout de suite travailler dans des locaux parfaitement adaptés. Les archives ne constituent que rarement une priorité pour les supérieurs. L'archiviste doit donc se faire connaître de la congrégation afin que les archives lui parviennent, il doit essayer d'impliquer les religieux en leur expliquant ce que sont les archives, en quoi elles sont importantes et peuvent les aider dans leurs activités. La plupart du temps, les archives sont une réalité bien lointaine pour les membres de l'institut et ils ne savent pas qu'ils peuvent y trouver des réponses à certaines de leurs questions et qu'une personne est présente pour les aider dans leurs recherches.

Aujourd'hui, en tant qu'archiviste au niveau du généralat, j'ai des relations avec les responsables d'archives des autres provinces de la congrégation, voire avec les établissements scolaires autrefois fondés par la congrégation en France. Nous travaillons à un texte à présenter au prochain Chapitre général, visant à la reconnaissance de l'importance des archives et de leur conservation, leur classement et leur communication dans de bonnes conditions.

Je travaille dans des locaux rénovés en 2013 dont la structure a été pensée pour les archives, avec un espace de tri et un espace pour recevoir les lecteurs, en plus du bureau et du magasin d'archives, qui constituent bien entendu le « noyau dur » de tout local d'archives.

Patience et longueur de temps...

*Céline Hirsch-Poynard*  
*Archiviste des Sœurs de Notre-Dame de Sion*

*Archives de Notre-Dame de Sion*  
*69 rue Notre-Dame des Champs 75006 Paris*  
*archives.ndsion@yahoo.fr*



*Salle de lecture. Cliché : archives de Notre-Dame de Sion*

## 4 - AU ROYAUME DE L'INATTENDU : LE CLASSEMENT D'ARCHIVES MONASTIQUES

---

En 2007, il m'a été demandé d'aider une communauté monastique à classer ses archives en vue d'un quatrième centenaire. Avec naïveté, j'ai accepté, sans imaginer le moins du monde les découvertes que me vaudrait pareille exploration du temps. Depuis, cette aide technique s'est étendue en France et hors de France : au Luxembourg, en Belgique et au Proche-Orient.

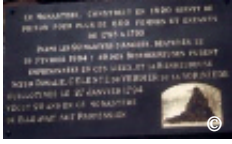


*Carmel de Haïfa sur le Mont Carmel. Cliché : carmel de Haïfa*

Près d'une centaine de chantiers m'ont plongée dans quatre siècles de documents en général parfaitement conservés et admirablement calligraphiés à l'encre de Chine quand il s'est agi de manuscrits du Grand siècle, ou de supports plus fragiles et moins esthétiques des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, mais précieux par leur contenu ou la qualité de leurs auteurs : bénédictines, cisterciennes, visitandines, carmélites. Ce n'est pas toujours l'événement heureux d'un centenaire qui invite au classement de ces fonds, mais la dissolution d'une communauté, le transfert dans une autre, l'accumulation de fonds fermés depuis plusieurs années, la perspective d'une fermeture. Mais il y a également le traitement de fonds appartenant à des communautés bien vivantes, même si le nombre des moniales diminue et si les entrées se font rares.

### I. D'abord qu'entend-on par archives ?

Pour les Églises-miniatures que constituent les communautés monastiques et toute communauté religieuse, les archives sont d'abord des **lieux de mémoire** au même titre que les bâtiments ou les objets précieux qu'ils renferment.



*Plaque apposée sur le monastère d'Angers.  
Cliché : Lydie Rivière*

Ce monastère, construit en 1620, servit de prison pour plus de 600 femmes et enfants de 1793 à 1795. Parmi les 99 martyrs d'Angers béatifiés le 19 février 1984, 46 des bienheureuses furent emprisonnées en ces lieux et la bienheureuse sœur Rosalie-Céleste du Verdier de la Sorinière, guillotinée le 27 janvier 1794, vécut 20 ans en ce monastère où elle avait fait profession.

C'est un bien culturel de première importance. En effet, elles traduisent l'histoire de personnes qui, par leur vie et leur mort, ont construit le corps du Christ jour après jour dans les siècles antérieurs. Histoire sainte émouvante, tissée à travers les épreuves de la fondation, puis les péripéties souvent dramatiques de la société ambiante : jansénisme, Révolution française, spoliations, expulsions de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle, destructions des deux dernières guerres mondiales, etc. Témoignages de foi, de patience, de courage d'une vie cachée attestant une fidélité allant parfois jusqu'à l'héroïsme et au martyre.

## II. « Boire l'eau qui sourd au milieu de nos puits »<sup>1</sup>

De nos jours, en Europe, nous sommes moins confrontés à une persécution frontale qu'à un laminage de la foi, à une sécularisation généralisée, à une désaffection des traditions peut-être plus redoutable qu'une persécution sanglante. Prendre conscience de cette réalité invite les communautés d'aujourd'hui à revisiter leur patrimoine, afin d'en valoriser le dynamisme spirituel, même si les problèmes multiples auxquels elles sont confrontées semblent plus urgents que cette démarche.

En réalité, est-ce si sûr ? En effet, revisiter avec précision le combat des frères et sœurs aînés pour rester fidèles au Christ contre vents et marées, lors des crises qu'ils ont traversées, voilà un objectif motivant pour transmettre l'héritage qu'ils ont légué à l'Église universelle, garder l'espérance et fonder l'avenir.

D'autre part, cette connaissance historique du passé est une excellente nouvelle pour ceux et celles qui fréquentent les monastères, chrétiens ou non. Dans la société pluraliste qui est la nôtre, les communautés contemplatives sont des repères forts, des « laboratoires

<sup>1</sup> *Proverbes* 5, 15.



d'hospitalité » où l'on peut rencontrer des disciples du Christ qui ont tout misé sur Dieu. Ce sont des oasis bienfaisantes dans un océan d'indifférentisme religieux assez vide de sens. Une bonne connaissance des sources archivistiques peut aider à transmettre les valeurs que vivent les hommes et les femmes voués à la louange et à l'adoration du Dieu trois fois saint.

*Antoinette d'Orléans-Longueville, fondatrice des Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire (1617). Cliché : Lydie Rivière*

### **III. Toutefois, pour que les archives engendrent la vie, elles doivent être bien conservées et bien classées**

Parmi les documents possédés, il y a bien sûr les écrits, mais aussi les images, les photos, le matériel sonore. À cela il faut ajouter les œuvres d'art, objets culturels, tableaux, sculptures, etc. Ces objets ne sont pas à confondre avec les archives documentaires proprement dites, mais à conserver à part dans un lieu approprié. Le tri, le classement et le conditionnement matériel doivent donc être faits avec soin. Il y a des normes à respecter et un budget à dégager pour rendre possible cette mise en ordre.

Précisons que cette conservation n'a pas sa fin en elle-même. Les monastères ne sont pas appelés à être des conservatoires de biens précieux ni des musées. Mais à travers les documents anciens, ils ont à transmettre la foi qu'ils attestent. Et c'est en cela qu'ils peuvent devenir des lieux d'évangélisation, comme le souhaite la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église<sup>2</sup>.

Ce travail aride est parfois récompensé par de belles trouvailles : par exemple les lettres autographes de la fille de Louis XV, Madame Louise, accueillant dans son monastère de Saint-Denis les carmélites des Flandres expulsées par le roi Joseph II (1741-1790), ou le manuscrit d'une bénédictine de Paris qui a fui la Révolution jusqu'en Russie en compagnie de Dom de Lestrangé (1854-1827) et raconte ce périple éprouvant à travers toute l'Europe, ou encore le journal spirituel d'une carmélite de Lisieux, qui, après avoir cofondé le carmel de Saïgon, est venue construire celui du Mont des Oliviers à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>2</sup> Mgr Marchisano, « *La Fonction pastorale des archives ecclésiastiques* », Cité du Vatican, le 2 février 1997, aux évêques diocésains.



*Un chef Sioux, en pèlerinage au Mont des Oliviers en 2016, contemplant l'archive murale du « Notre-Père » dans sa langue. Clicbé : carmel du Pater.*

#### **IV. Dernier point qui concerne les monastères internationaux**

Les communautés fondées hors de France conservent, il faut l'espérer, leurs propres archives.

Toutefois, les moniales et moines africains, malgaches, asiatiques, latino-américains ou de quelque continent qu'ils soient, ont intérêt, eux aussi, à connaître la famille qui les a engendrés au Christ et son histoire, à travers le contexte qui était le sien. Non pour l'imiter servilement mais pour se laisser porter et interpeller par le dynamisme fondateur. Cette connaissance leur permettra d'inventer à leur tour ce qui convient à leur peuple et à leur culture propre.

*Sr Lydie H.K. Rivière  
xavière*



*Carmel de Bethléem fondé par des carmélites venues de Pau, dont sainte Mariam Baouardy, canonisée en 2015 par le pape François*

# 5 - NAISSANCE, CROISSANCE ET VALORISATION DES ARCHIVES DE BELLOC

---

Les archives de Belloc sont nées en 1972. Belloc existait depuis 1875. Un petit retour sur les années précédant 1972 est nécessaire pour comprendre la suite.

On ne sent pas de souci d'archives chez les fondateurs. Guère plus par la suite : pas d'archiviste et pratiquement pas d'archives. Celles qui n'avaient pas disparu irrémédiablement au cours des déplacements de la communauté, se trouvaient dispersées chez un peu tous les moines au monastère : l'essentiel chez le supérieur – quoi au juste ? Pendant la guerre de 1939-1945, la Gestapo fit une rafle dans le bureau du supérieur. Qu'est-ce qui est parti alors ? D'autres archives étaient chez le cellier, chez le responsable de tel ou tel emploi, chez le P. Ildefonse Darricau (1886-1973) surtout ; elles lui avaient servi à écrire son histoire de Belloc, parue en 1956<sup>1</sup>. Le livre une fois publié, le P. Ildefonse découvrit ailleurs dans le monastère d'autres documents ; ce qui lui permit d'écrire une vie du fondateur qu'il publia en 1963<sup>2</sup>.

## I. 1972-1987 : une étape décisive

Le P. Jean-Pierre Inda (1911-1987) qui avait été déchargé au tout début de l'année 1972 de sa fonction d'abbé, fut appelé à consacrer son temps au ministère et à un travail de chercheur. Il enrichit les archives du monastère : correspondances, photos, témoignages, documents divers, dénichés dans des familles en général proches du monastère, et bien sûr photocopies d'archives de la Curie généralice, des Archives départementales et nationales.

1975 fut l'année du centenaire de Belloc. Le P. Jean-Pierre utilisa tout ce qu'il avait amassé de documents pour en présenter une brève histoire<sup>3</sup> à cette occasion.

---

<sup>1</sup> Dom Ildefonse DARRICAU, *L'abbaye de Belloc 1875-1955*, éd. Ezkila, Abbaye N-D. de Belloc, 1956.

<sup>2</sup> Dom Ildefonse DARRICAU, *P. Augustin Bastres, fondateur de Belloc 1832-1904*, éd. Ezkila, Abbaye N-D. de Belloc, 1963.

<sup>3</sup> P. Jean-Pierre INDA, *Le visage de Belloc en son premier siècle* dans (collectif), *Centenaire de Belloc 1875-1975*, suppl. à *Corde magno* (la revue du monastère), n° 83 (1977) 138-60, éd. Ezkila, abbaye N-D. de Belloc, 1977.



*Vue du monastère de Belloc, façade sud. Cliché : archives Notre-Dame de Belloc*

En 1976, le frère bibliothécaire fut envoyé à une session d'archivistes, organisée par l'abbé Charles Molette. Il y fut envoyé « parce qu'il fallait quelqu'un, c'est tout ». Quatre mois après, il était nommé archiviste en plus de bibliothécaire. Excellent choix. Aussitôt nommé, il écrit à l'abbé Charles Molette qu'il avait rencontré à la session. Il l'interrogeait sur le travail d'archiviste et demandait qu'on lui envoie les six premiers numéros de la revue de l'Association des archivistes de l'Église de France. « Aux archives, je n'ai rien fait, j'amassais, je m'informais. » Mais en 1977, lui aussi fut envoyé ailleurs, supérieur à la maison Saint-Léon à Pau.

## **II. La constitution progressive des archives et leur valorisation marchent du même pas<sup>4</sup>**

Le P. Jean-Pierre fut nommé à sa place. Il obtint une salle spéciale pour les archives, une salle saine, à bonne température. Il suivit le *Plan de classement* de Solesmes, largement répandu dans les monastères.

Il continua ce précieux travail de chercheur et d'archiviste jusqu'en janvier 1987 où il termina son pèlerinage sur cette terre. En juin de cette même année, fut élu à Belloc un nouveau supérieur. En octobre 1988, le P. Xavier Diharce, de retour de la fondation d'Afrique, fut nommé aux archives. Le Fr. Jean avait fait l'intérim avec goût et intérêt. Le P. Xavier fit un beau travail de collecte et de classification surtout de deux fonds : la mission d'Afrique (1961-1989) ; les éditions Ezkila que lui-même avait créées (1950-2000) et où il avait édité ses travaux et ceux du P. Gabriel Lerchundi, travaux de création au service de la liturgie en langue basque, tant textes que musique. À l'occasion, il me montra cette salle d'archives. C'était impressionnant, on n'avait

---

<sup>4</sup> Courte notice biographique avec surtout sa bibliographie (incomplète) dans M. DOUCET, *Le Père Inda dans Ekaina. Revue des études basques*, n° 22 (1987), 72-7.

jamais vu chose pareille à Belloc : des rangées entières de cartons qui s'alignaient, bien en ordre, sur leurs étagères. Qui m'eût dit qu'un jour j'en serais responsable ?

Novembre 1996, le supérieur décide d'écrire une histoire du monastère. Il y a trente ans que les supérieurs successifs la désiraient. Jusqu'à présent, personne n'avait pu faire le travail. Mais il fallait se décider : ce serait maintenant ou jamais. On se met donc au travail en vue d'une histoire de Belloc. Surprise : il n'est pas nécessaire d'être du métier pour se rendre compte que le classement pêche bien des fois et qu'on trouve difficilement ce qu'on cherche...

Autre découverte : un moine parmi nous, le P. Henri Etcheverria, est la mémoire vivante du monastère. Il n'a écrit que des notes, jetées sur des bouts de papiers, quand on le lui demandait et qu'il trouvait le temps de le faire. Ce moine avait tout en tête du passé de Belloc à travers d'infimes anecdotes souvent, mais symptomatiques : une parole d'un supérieur, d'un moine, un fait petit ou grand, une circonstance, une réplique, des dates assez précises, des traits de caractère de l'un ou l'autre, mille détails toujours évocateurs. En consultant les documents d'archives proprement dits, combien de fois a été vérifiée la justesse de ces souvenirs.

Juillet 2005 : grande restructuration au monastère. En un instant, je suis archiviste ; en plus du reste, il va sans dire. Certes, je n'y connais rien mais je vois bien qu'on ne peut pas continuer la manière de faire, si admirable par ailleurs. Et le travail qui s'impose m'effraie. Je me dis que je transmettrai (le plus tôt possible) à mon successeur les archives comme je les ai reçues...

Vers cette époque, il me fut donné de rencontrer une archiviste, une vraie. Elle m'expliqua comment fonctionnent les archives. Nous en étions à mille lieues. Elle me prêta le Manuel d'archivistique, édité par les Archives nationales en 1970 ; « Lisez-le, me dit-elle, c'est la bible des archivistes ». Je compris au moins que je ne m'improviserais pas archiviste et qu'il valait mieux ne pas se lancer dans le bricolage...

Avril-juin 2007 : la divine Providence et l'AAEF me permirent de faire un stage aux Archives nationales, à Paris. Une révélation ! Au terme du stage, il fut clair qu'il fallait adapter à nos archives le plan de classement standard et faire les modifications en conséquence. En mai 2009, pouvait paraître une histoire du monastère<sup>5</sup>, fruit de ce qu'avaient collecté et mis en ordre le P. Inda et les différents « archivistes » temporaires.

---

<sup>5</sup> *Des hommes travaillés par Dieu. Histoire de l'abbaye de Belloc*, éd. Cerf, coll. Histoire, 2009, 631 p. Histoire reprise, sur des bases et d'un point de vue différents dans *Petite histoire de l'abbaye de Belloc. Une aventure missionnaire et monastique (XIX<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, éd. Salvator, 2013, 132 p.



### III. Collaboration avec des archives spécialisées et des Archives départementales

Le fonds des éditions Ezkila, fonds clos dont il a été fait mention, avait donc eu comme producteurs, essentiellement les Pères Xavier Diharce – Iratzeder de son nom d’auteur (1920-2008) –, le P. Gabriel Lerchundi (1908-1995), et Juan Urteaga (1914-1990), un laïc, organisateur et maître de chœur à Saint-Jean-de-Luz, originaire de Saint-Sébastien. Ce fonds correspond surtout à la période de réforme, rénovation et création liturgiques lancées par le concile Vatican II (1962-1965). Des créations avaient déjà paru depuis 1947.

En 2012-2013, les documents sonores et audio-visuels intéressèrent les Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques (ADPA) qui se chargèrent du travail de numérisation d’une partie de l’ensemble. Ce travail fut présenté par son auteur, Mme Maïté Déliart, au monastère le 27 novembre 2013, avec audition de quelques échantillons. L’archiviste départementale, Mme Anne Goulet, et Mme Marie Landelle, son adjointe pour l’antenne à Bayonne des ADPA, ainsi que M. Guy Mondorge, conseiller général délégué à la culture, étaient venus pour cette présentation. La presse rendit compte de l’événement. Désormais, cette partie du fonds sonore et audio-visuel est conservé et consultable aux ADPA.



*Présentation à l’abbaye de Belloc, 27 novembre 2013. [de g. à dr.] M. Lataillade, maire d’Urt ; M. Mondorge, conseiller général, délégué à la culture ; Fr. M. Doucet, moine responsable des archives du monastère de Belloc ; Mme A. Goulet, directrice des Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques ; Mme M. Landelle, directrice adjointe des ADPA, responsable du pôle d’archives de Bayonne et du Pays Basque. Cliché : Mme M. Déliart, Institut culturel basque.*

Par la suite, pour l'ensemble du fonds, le P. Ignace Etchehandy réalisa un *Répertoire des cantiques et psaumes publiés par les éditions Ezkila, suivi d'un choix de pièces polyphoniques*<sup>6</sup>, véritable instrument de recherche pour l'archiviste et autres. Le fonds des éditions Ezkila permit, en juin 2015, à la demande et à l'intention du grand séminaire de Bayonne, une présentation de l'histoire de la *Naissance de la Liturgie basque*, qui fut donnée plus tard, en octobre 2015, sur une radio locale, *Radio Lapurdi*.

Une autre partie du fonds des éditions Ezkila, les productions musicales, essentiellement liturgiques, de Juan Urteaga doivent être déposées dans une structure d'archives spécialisées dans la conservation des documents musicaux du Pays basque, où elles seront mieux conservées et bien plus facilement consultables par les chercheurs.

Avril-mai 2014 : numérisation d'un film sur Belloc réalisé en juillet-août 1952, par une équipe qui était un peu plus que des amateurs. L'existence de ce film 16 mm fut découvert par un chercheur, Josu Martinez, en lien avec *l'Euskadiko filmategia / Filmoteca vasca*, de Saint-Sébastien. La bande originale fut ainsi numérisée et est conservée dans cette institution.

Le centenaire de la Grande Guerre fut l'occasion de se pencher sur les documents des moines soldats à cette période, en particulier les carnets de guerre du P. Chibas-Lassalle qui notait au jour le jour les événements importants auxquels il était mêlé. Ce fut aussi l'occasion de recherches aux Archives départementales, ne serait-ce que des fiches militaires matricules, pour préciser le fonds. La Société des sciences, lettres et arts (SSLA) de Pau, qui publie la *Revue de Béarn*, fut intéressée ainsi que le Comité départemental du centenaire de la Guerre de 1914-1918. Ce fut l'occasion d'une publication, puis de la parution d'un petit livre<sup>7</sup>, qui fut présenté le 8 novembre 2014, au monastère même, par l'auteur et la SSLA, avec exposition de documents et objets du fonds d'archives de la Première Guerre mondiale : cartes postales de moines, décorations, récits de souvenirs, carnets du P. Chibas, photos...

---

<sup>6</sup> P. Ignace ETCHEHANDY, *Ezkila kantua. Ezkila argitaldarian agertu kantika eta salmoen zerrenda 1950-2010. Répertoire des cantiques et psaumes publiés par les éditions Ezkila, suivi d'un choix de pièces polyphoniques*, 2012, 232 p., 29,5 x 23 x 2 cm, liste des disques, cassettes et CD édités par les éditions Ezkila de 1947 à 2000.

<sup>7</sup> Marc DOUCET, *Des hommes de paix dans le temps de la guerre. Le Père Chibas-Lassalle et les moines de Belloc, 1914-1918*, Société des sciences, lettres et arts de Pau et du Béarn, éd. Marrimpouey, nov. 2015, 129 p.



*Lors de la conférence organisée à Belloc, le 8 novembre 2014 par M. B. Cursente, président de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau et Béarn, sur les moines de Belloc à la guerre de 1914-1918.  
[de g. à dr.] M. B. Cursente ; Fr. M. Doucet, responsable des archives de Belloc ; M. P. Tautzia, historien.  
Cliché : J.-P. A.*

Des classes d'élèves, dans le cadre de cours d'histoire, sont venues consulter des documents de la Grande Guerre. De même, à la demande d'écoles, les archives de la Résistance au monastère, bien minces à vrai dire mais combien précieuses – les acteurs n'écrivaient rien ! – ont pu être présentées. Déjà, en septembre 2000, à l'occasion de son 60<sup>e</sup> anniversaire, le réseau de Résistance Orion, put faire mémoire de sa création et a dressé une stèle commémorative en souvenir des deux moines déportés et de la résistance du monastère. La stèle est visible quand on arrive au monastère.



*Stèle commémorative de l'engagement du monastère dans la Résistance, dans le réseau Orion.  
Elle a été érigée le 29 septembre 2000 à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire du réseau d'évasion Orion.  
Cliché : archives Notre-Dame de Belloc*

Lorsque le P. Inda mourut, en janvier 1987, il laissa inachevée une série d'articles sur un jésuite originaire du Pays basque, le P. Pierre Lhande (1877-1957). Les archives et la documentation recueillies lui avaient permis d'écrire dans la revue du monastère, une présentation du personnage : un jeune Basque qui, à travers épreuves et péripéties, devient finalement jésuite ; il est replacé dans son milieu et éclairé par une fine compréhension des crises traversées par le jeune homme et le séminariste. L'étude est remarquable par une chercheuse de Paris, Mme Annick Apphatia. Avec elle, le village du P. Lhande, dans la province basque de Soule, fait revivre cette figure dans *une pastorale, Pierra Lhande*, le 26 juillet 2015 à Sauguis et le 2 août 2015 à Trois-Villes. Environ 3 500 personnes auront assisté au spectacle. Cas de valorisation des archives bien imprévu du P. Jean-Pierre mais fort apprécié.

Terminons cette présentation par un mot sur le fonds Urteaga. Ce fonds a fait l'objet d'une estimation par des musiciens et des membres des archives *d'Eresbil*, de la province de Guipuzcoa, en Espagne, archives spécialisées dans les partitions de musiciens du Pays basque. Ce fonds attend son transfert à *Eresbil*. Tel ou tel autre fonds, consulté par des chercheurs et historiens de notre région, sera peut-être communiqué aux Archives de notre département. La consultation en serait facilitée sans compter que la conservation de ces documents ne peut qu'y gagner.

Cette présentation ne doit pas faire illusion. Certes, nos archives ont été utilisées et ont permis des études historiques sur le monastère ou sur la vie autour du monastère, comme elles ont permis de s'unir à la commémoration de grands moments de l'Histoire. Mais ces fonds sont bien modestes, les valorisations encore plus mais cependant encourageantes et, espérons-le, utiles.

*Fr. Marc Doucet*  
*Archiviste de l'abbaye Notre-Dame de Belloc*  
*64240 Urt*

# 6 - 1914-1918 - LES FILLES DE JÉSUS DANS LA GUERRE

---

À quoi bon, dans nos congrégations, des archives soigneusement conservées et classées, accessibles à quelques rares *happy few* mais ignorées de ceux et celles pour qui elles ont été amassées au fil du temps ? Ne devraient-elles pas plutôt offrir aux générations successives, une source vive où chacun puisse s'abreuver pour découvrir la richesse de son histoire, retrouver l'esprit des fondateurs, fortifier son attachement à son Institut et à l'Église ? C'est cette conviction qui, en 2012, inspira au Service des archives de Kermaria le projet d'une grande exposition intitulée *Dans la guerre, les Filles de Jésus. 1914-1918*.

## I. Genèse du projet

Au départ, nul rapport avec l'approche du centenaire de la Grande Guerre, mais la découverte absolument fascinante dans nos archives, lors d'une activité entreprise à d'autres fins en 2010, d'une documentation insolite, exceptionnellement riche et variée, sur le vécu de nos sœurs et leur engagement patriotique durant la guerre 1914-1918, soit à la maison-mère dont un bâtiment était devenu hôpital militaire bénévole, soit ailleurs. Dès lors, favoriser l'accès des sœurs à ce patrimoine familial ignoré devenait un devoir : dans chaque vice-province, des causeries enrichies de projections furent organisées. L'enthousiasme suscité n'allait pas sans une certaine frustration : il restait tant à dire et à montrer ! Peu à peu, s'imposa donc l'idée d'élargir nos vues et d'ouvrir au public le trésor de nos archives. Ainsi naquit le rêve, vite transformé en « avant-projet », d'une grande exposition.



*Premier groupe de soldats à l'hôpital militaire de Kermaria, 1914. Cliché : archives des Filles de Jésus*

Nos objectifs étaient multiples :

- *partager*. Si on a la chance de posséder une documentation originale aussi riche, on n'a pas le droit de garder jalousement pour soi ce trésor. Ces récits, ces témoignages, ces correspondances intéressent d'autres : familles, chasseurs de mémoire, historiens...
- *garder mémoire et faire mémoire*. Rappeler la vie, les souffrances, les actions de nos devancières en France et ailleurs ; exalter leurs engagements patriotiques ; transmettre cet héritage, comme un hommage dû aux morts et une invitation aux jeunes à oser se dépasser ;
- *suggérer une réflexion* sur l'Histoire et sur la guerre, sur le sens, la portée, l'ambigüité, parfois, des idées et des attitudes qu'elles véhiculent ;
- *émouvoir*. Se laisser toucher, car il s'agit de personnes humaines. Et, dans ce but, quoi de plus poignant que les témoignages personnels ? Lettres ou carnets des soldats, dessins, chansons, objets fabriqués par eux, parlent à notre cœur et font résonner en nous leurs états d'âme : révolte, peur, gaieté, dérision, mais aussi générosité, tendresse, fraternité...

## II. La mise en œuvre du projet

### A. L'étude de faisabilité

Après estimation du budget nécessaire, de nos propres possibilités de financement, des aménagements indispensables pour créer une salle de projection attenante à l'exposition, nous soumettons notre projet au Conseil Général de la Congrégation qui vient sur place, nous donne son appui total et va même bien au-delà de nos demandes.

### B. La mobilisation de tous les moyens

*Moyens humains* : création d'un comité de pilotage réparti en deux équipes chargées, l'une des travaux matériels, l'autre de la communication ; contacts avec collectionneurs et brocanteurs ; appel à chorales et musiciens pour les concerts, aux journalistes pour la conférence de presse ; recrutement et formation d'accueillants-guides pour l'exposition.

*Moyens financiers* : marché de Noël en 2012, pour fournir un « fonds de prévoyance » ; appel à des sponsors ; proposition d'une participation volontaire pour les concerts, CD et catalogues.

*Moyens techniques* : réalisation des panneaux et du catalogue d'exposition par l'archiviste, de la vidéo par une de ses adjointes, du logo et de l'affiche de l'exposition par des amis artistes ; travaux de menuiserie, peinture et aménagement des accès extérieurs par notre équipe technique du comité de pilotage ; mise en place des panneaux et des documents iconographiques aux murs de la salle et des objets, cartels et documents écrits, dans les vitrines par l'équipe des archives.

Tout est prêt pour l'ouverture officielle de l'exposition, inaugurée le samedi 9 novembre 2013, par le président départemental de l'Office national des Anciens Combattants (ONAC) et le Vicaire général, en présence de nos Supérieures majeures, des élus locaux, des amis et collaborateurs.



*Affiche de l'exposition « Dans la guerre, les Filles de Jésus. 1914-1918 », Kermaria.  
Cliché : archives des Filles de Jésus*

## ***C. Présentation de l'exposition***

### ***1. Description***

L'exposition se tient dans une salle rectangulaire de 11 x 8 m, pourvue de vitrines. Dans deux des angles, on dresse de grandes structures incurvées pour offrir une meilleure surface d'affichage.

Le parcours est structuré, selon la chronologie du conflit, en quatre espaces de couleurs différentes. Chacun de ces espaces offre au visiteur des panneaux illustrés au nombre de trois ou quatre. Le premier présente les faits de la période concernée de manière didactique, à la façon d'un manuel scolaire. Les suivants inscrivent, dans cette grande Histoire, la micro-histoire des Filles de Jésus.



*Espace 1915-1916 de l'exposition. Cliché : archives des Filles de Jésus*

Sont présents également des documents iconographiques : illustrations et photos provenant de nos archives ; objets ou documents originaux et authentiques, liés à l'époque concernée, dans des vitrines.

Des visites personnalisées et adaptées à chacun sont possibles grâce aux commentaires des guides. Enfin, l'espace audio-visuel attendant permet de projeter vidéos et films, pour une approche sensible et affective de la réalité, en sus de la démarche plus intellectuelle exigée par l'exposition elle-même.

## *2. Une exposition « tentaculaire »*

L'exposition s'enrichissait d'autres manifestations ou activités, propres à valoriser tel ou tel type d'archives (chansons, correspondances...), à relancer l'intérêt du public, à faire entrer toujours plus dans la réalité de la guerre. Citons-en quelques-unes :

- *concerts*. À deux reprises, quatre chorales mixtes (130 choristes) exécutèrent des chansons de la Grande Guerre que nos poilus avaient connues, chantées, parfois même composées chez nous.
- *recherche des descendants* de nos hôtes d'autrefois, poilus ou familles réfugiées. Des circonstances romanesques ou providentielles nous permirent d'en découvrir plusieurs, aux quatre coins de France, de les rencontrer, leur faire connaître leurs ancêtres, leur communiquer lettres et documents les concernant, remettre en lien des branches différentes d'une même famille qui s'étaient perdues de vue depuis près d'un siècle.
- *week-end de retrouvailles* de toutes ces familles à Kermaria en septembre 2014. Depuis, les liens se maintiennent et se resserrent



et nous avons eu le bonheur de retrouver deux de ces familles chez elles, dans le Nord et dans la Haute-Marne, de fleurir les tombes de nos hôtes de jadis, ou de leurs parents morts au combat, au cours de nos voyages, « Sur les pas de nos Poilus ».



*Descendants de Poilus devant l'hôpital, Kermaria. Cliché : archives des Filles de Jésus*

- *voyages-pèlerinages* sur les sites les plus importants de la guerre : l'Artois, la Somme, Le Chemin des Dames, l'Argonne, Verdun et sa région. Vu le nombre des inscriptions, il nous fallut en organiser deux, l'un en avril, l'autre en juin. Plusieurs sœurs découvrirent avec émotion les noms d'un grand-père ou d'un grand-oncle sur un registre, un monument ou sur l'Anneau de la Mémoire à Notre-Dame de Lorette (Pas-de-Calais). D'autres purent se recueillir sur leurs tombes dans les cimetières militaires.
- *tournage* de scènes destinées au film *Les Religieuses dans la Guerre* à la demande d'un cinéaste travaillant pour KTO. En fait, où que les séquences aient été tournées, leurs dialogues et citations proviennent essentiellement de nos archives.
- *émission de timbres-poste* illustrés de nos photos d'archives.
- *spectacle-célébration* de la paix pour la clôture solennelle de l'exposition. Dans une mise en scène très sobre, à partir de lettres empruntées à nos archives, lues par quatre acteurs, étaient évoquées les diverses formes de souffrances endurées par les soldats, mais aussi les signes d'une paix déjà en marche dans les marques de solidarité et de fraternité.



*Spectacle de clôture de l'exposition, Kermaria. Cliché : archives des Filles de Jésus*

### III. Les différents types de public

#### *A. Les scolaires*

Cette visite, en lien avec leur programme d'histoire, en constitue une introduction, un complément ou une révision. Les notions acquises en classe prennent un caractère concret. D'emblée, ils s'intéressent aux armes, aux uniformes, aux objets présentés dans les vitrines. Ils aiment aussi (à condition qu'on les leur lise) le contenu des lettres et carnets de guerre des soldats et, bien sûr, les anecdotes émouvantes ou amusantes...

Plusieurs établissements font en même temps de leur journée un temps fort spirituel. Répartis en groupes d'une vingtaine, les élèves ajoutent à la visite de l'exposition et de la vidéo, celle du site entier de Kermaria ainsi qu'une rencontre avec des sœurs qui apportent leur témoignage, répondent aux questions des jeunes et favorisent, par ces échanges, leur découverte de la vie religieuse.

#### *B. Les professionnels*

Journalistes, conservateurs de musées, commissaires d'expositions, archivistes, personnels en charge du patrimoine ou des affaires culturelles... Outre les raisons de courtoisie, de sympathie, ils viennent aussi à la recherche d'idées, de documents, de « tuyaux »... Le cas le plus frappant est celui de l'archiviste municipal de Vannes. En vue de l'exposition *Vannes, ville-hôpital* (Vannes comptait dix hôpitaux militaires) qu'il préparait, il trouva chez nous des trésors inespérés. La Supérieure générale de l'époque avait, en effet, demandé aux infirmières des hôpitaux militaires de la tenir au courant de leur vécu quotidien ; ce qu'elles firent fidèlement, sous forme de lettres, de rapports et même de journal. Quelle aubaine pour lui ! D'autant que les Filles de Jésus tenaient seules

trois formations sanitaires : l'ambulance de la gare et deux hôpitaux destinés aux contagieux. Qui, sinon elles, pouvait raconter avec force détails, l'arrivée des convois de blessés, la nuit, en gare de Vannes, ou décrire la prise en charge des contagieux, les soins qu'on leur prodiguait ? Aussi chacune de ses visites chez nous était pour lui un régal ! Ce lui fut aussi l'occasion de connaître Kermaria et de côtoyer des religieuses, dans des relations cordiales d'égal à égal.

### *C. Individuels, familles, groupes*

Les visiteurs âgés s'attachent d'abord aux faits de guerre, surtout s'ils ont concerné un parent. Les plus jeunes se laissent davantage émouvoir par l'évocation des souffrances subies par les soldats, les réfugiés. Ils admirent également l'inépuisable dévouement des sœurs et restent suspendus aux lèvres des guides qui évoquent l'aide apportée par les sœurs aux voisins pour les travaux des champs ou la garde des enfants, qui illustrent d'exemples savoureux l'intégration parfois cocasse des jeunes poilus à la vie de la communauté, qui citent les mille détails qui justifiaient l'affirmation des soldats : « Kermaria, c'est le paradis des blessés ».

### *D. Les Filles de Jésus*

Si étrange que cela paraisse, cette page d'histoire était totalement oubliée. Aussi, quel émerveillement de découvrir la vie quotidienne du Kermaria de 1914 évoquée, sous la plume des chroniqueuses de l'époque, avec l'intensité dramatique d'un film ou d'un roman ! Quelle légitime admiration pour nos devancières, leur générosité inventive, la spontanéité et la liberté de leurs démarches, leur ouverture d'esprit et de cœur ! Pour toutes aussi se précise davantage la figure de Mère Blandine, supérieure générale à l'époque. On connaissait d'elle la femme de tête qui, lors de la crise scolaire de 1901-1904, géra la situation avec sagesse et audace, optant hardiment pour la sécularisation et pour l'exil, par fidélité à la mission éducative de la Congrégation, mais intensifiant l'orientation des jeunes vers les formations d'infirmières dispensées par la Croix-Rouge. On la découvre, maintenant, femme de cœur, offrant, pour en faire un hôpital bénévole, le spacieux pensionnat quasi-neuf de Kermaria, fermé en 1904 en raison des lois anti-congréganistes ; pourvoyant en infirmières diplômées 21 hôpitaux militaires ; trouvant dans sa connaissance intime de l'exil, le secret de l'accueil familial, des attentions maternelles qu'elle réservait à tous et particulièrement à ceux qui, belges ou originaires des départements occupés, étaient privés depuis le début des hostilités de tout lien avec leurs familles.

De plus, les Filles de Jésus d'aujourd'hui constatent que, sans nous attendre, sans grands discours ni blabla, nos aînées ont su « élargir leur tente » et mettre en œuvre le charisme de la Congrégation, qui est d'« honorer l'humanité sainte du Fils de Dieu ». Dans les blessés, les esseulés, les réfugiés, toute cette humanité blessée, c'est le Fils de Dieu qu'on reconnaît et qu'on sert. C'est Lui qu'on révèle à travers les gestes et les attitudes les plus ordinaires.

Nous avons enregistré 62 030 entrées, dont environ 1 150 scolaires, sur l'ensemble de l'exposition, de novembre 2013 à novembre 2014. Si l'on en croit le livre d'or, les visiteurs ont apprécié l'exposition pour la richesse de la documentation, pour sa qualité didactique, pédagogique et esthétique ; pour les illustrations, les commentaires des guides, l'utilisation des nouvelles technologies, la qualité de l'accueil. La vidéo est jugée originale, bien faite et, par-dessus tout, émouvante. L'ensemble est qualifié d'exceptionnel, avec plusieurs fois la mention « À conseiller sans hésitation », et même « Excellente exposition, sans doute la meilleure que j'aie vue en Bretagne à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre ».

De l'avis des organisateurs, tout cela a sans doute demandé du travail : documentation ; détermination des grandes lignes à retenir ; élaboration d'une scénographie ; rencontres multiples, échanges constants de mails ; recherches, prêt et envoi de documents ou d'objets. En contrepartie, il en est résulté, pour Kermaria et la Congrégation, une notoriété élargie bien au-delà des frontières du Morbihan, et pour des gens qui n'y auraient jamais mis les pieds autrement. Pour certains de nos proches collaborateurs, comme pour beaucoup de visiteurs, ce fut aussi l'occasion d'une première découverte des sœurs et de la vie religieuse. Disons aussi que pendant ces trois années, Kermaria a connu un regain d'animation qui ne laissait ni temps ni place à la monotonie ou à l'ennui.



*Cliché : archives des Filles de Jésus*

*Religieuses de l'abbaye de la Joie Notre-Dame de Campénéac lors de leur visite de l'exposition.*

*Communauté des Filles de Jésus  
Kermaria  
56500 Locminé*

*Sr Emma L'Helgouarch  
Archiviste de la congrégation des Filles de Jésus*

# 7 - LA VALORISATION DES FONDS ICONOGRAPHIQUES CHEZ LES SŒURS DE JÉSUS ET MARIE ET LES MISSIONS ÉTRANGÈRES DE PARIS

---

## I. Qu'est-ce qu'un fonds iconographique ?

Pour comprendre le traitement de l'image, il importe de revenir sur la définition même d'iconographie.

La première définition figure dans *l'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* de Diderot et d'Alembert en 1757 : « description des images ou statues antiques de marbre et de bronze, des bustes, des demi-bustes, des dieux pénates, des peintures à fresque, des mosaïques et des miniatures anciennes ». Cette définition prend en compte le support matériel ainsi que les techniques de réalisation. Actuellement, depuis les années 1980, la définition donnée par le *Dictionnaire encyclopédique Larousse* est constante : « Étude descriptive des différentes représentations figurées dans un même sujet ». Plus largement, un fonds iconographique est constitué de documents figurés, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel (papier, numérique, DVD, plaque de verre, diapositives, etc.).

## II. Présentation du fonds photographique des Sœurs de Jésus et Marie



©  
*Lucie Perrault en train de classer  
le fonds de l'Inde chez les religieuses  
de Marie. Cliché : L. Perrault*

En 2011, je suis partie grâce au programme d'échanges européen Erasmus faire ma première année de master professionnel en archivistique à Rome. J'ai effectué mon stage auprès de la Congrégation des religieuses de Jésus et Marie (r.j.m.), congrégation missionnaire, ignacienne et enseignante, fondée en 1818 à Lyon par Claudine Thévenet.

Soucieuses de la préservation de leurs collections, les sœurs m'ont demandé de faire un récolement, un classement matériel, de recon-

ditionner et valoriser leurs fonds photographiques. J'ai traité les fonds de la France et de l'Inde, soit près de 2 000 pièces des années 1860 jusqu'aux années 2000.

Les fonds étaient constitués uniquement de photographies et d'albums-photos représentant les communautés, les providences, les écoles, les pensionnats, les dispensaires, les monuments et paysages ainsi que des scènes de la vie quotidienne. Chaque photographie a été décrite dans un fichier excel et surtout les noms de lieux et de personnes ont été indexés afin de faciliter les recherches.

### III. Présentation du fonds iconographique des Missions étrangères de Paris



*Cliché : Missions étrangères de Paris*

*Carte d'Indochine du P. Émile-Charles Lesserteur (1879), cote K VIE 067.*

Depuis novembre 2015, je suis responsable du service des archives des Missions étrangères de Paris. Les Missions étrangères de Paris sont une société de vie apostolique ayant pour but d'évangéliser l'Asie par la fondation d'églises et le développement d'un clergé local sous la juridiction d'évêques. Fondées au XVII<sup>e</sup> siècle, les Missions étrangères de Paris contribuent à l'évangélisation de nombreux pays d'Extrême-Orient : la Birmanie, le Cambodge, la Chine, la Corée, l'Inde, le Japon, le Laos, La Malaisie, Singapour, la Thaïlande, le Vietnam.

Le fonds iconographique est d'une grande richesse du fait de la quantité (plus de 160 000 pièces), de la variété des supports et de l'état de conservation. Il est composé en majorité de photographies, dont les plus anciennes datent de 1850, mais comprend également des cartes postales, des dessins, des affiches, des plaques de verre, des tampons, des gravures, des diapositives, des négatifs, etc. Le service dispose également de



*Musée photographique de la Société des Missions étrangères de Paris (1860), cote 1452.  
Cliché : archives des Missions étrangères de Paris*



*Plaques de verre. Cliché : L. Perrault*

nombreux films. Les différents supports sont classés par pays (Birmanie, Cambodge, Chine, Inde, Japon, Laos, Vietnam, etc.). Actuellement, le fonds de cartes comprend 144 cartes manuscrites et 1 300 cartes imprimées datant du XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles dont 164 plans.

#### **IV. Pourquoi et comment valoriser son fonds ?**

##### *A. La libre consultation des documents*

Un moyen très simple de promouvoir son fonds est de le mettre à disposition du public. Les chercheurs peuvent ainsi avoir accès au fonds librement communicable en salle de lecture. Aux Missions étrangères de Paris, nous recevons en moyenne une quarantaine de lecteurs par mois. Ce sont des universitaires, des étudiants, des généalogistes ou encore des scientifiques qui viennent exploiter nos fonds sur des sujets variés : histoire religieuse, civilisation orientale, biographie des pères, missiologie, sociologie, anthropologie, botanique, etc.



*Salle de lecture des Missions étrangères de Paris. Cliché : L. Perrault*



Par exemple, le fait d'accéder au fonds photographique des religieuses de Jésus et Marie m'a permis de réaliser mon mémoire de master 1 sur l'apostolat missionnaire des religieuses envers les enfants en Inde (1842-1970). Cette étude de cas valorise le fonds photographique et véhicule l'histoire de la congrégation dans le milieu universitaire.

### *B. Les expositions*

En France, les expositions forment les deux tiers de l'offre culturelle et éducative des services d'archives. L'exposition est un des principaux moyens pour valoriser les documents et faire vivre les collections. Elles permettent de sensibiliser le public à l'histoire, l'éduquer à l'écrit, au sens critique, en présentant les différentes versions d'un événement. La confrontation des sources permet une mise en perspective historique des événements. De plus, les expositions peuvent être agrémentées de visites commentées.

Chez les religieuses de Jésus et Marie, dans le cadre de la venue des sœurs tertiaires d'Inde à la Maison générale de Rome, nous avons organisé une petite exposition entièrement « faite maison » autour du fonds photographique de l'Inde. Malgré des moyens modestes, cette exposition a grandement fait plaisir aux sœurs très sensibles au poids symbolique que révèle le document original. L'émotion était palpable. Elles ont pu se replonger dans leurs souvenirs, raconter des anecdotes et se rapprocher aussi des fondements de leur congrégation. Les photographies sont le support idéal pour une exposition, elles permettent l'immersion immédiate dans une époque ou un contexte. La mise en valeur de ces richesses a permis aussi aux sœurs de partager leurs connaissances en identifiant un lieu ou une personne sur une photographie.



*Exposition sur le fonds iconographique de l'Inde chez les religieuses de Jésus et Marie.  
Cliché : L. Perrault*



### C. Les visites

Les visites permettent avant tout de faire connaître au public les archives où se préservent et s'étudient les sources car c'est souvent un lieu méconnu ou peu reconnu du grand public. À titre d'exemple, la participation aux journées du patrimoine est l'occasion de présenter ses fonds. Aux Missions étrangères de Paris, de nombreux objets, tableaux et documents sont exposés en salle des martyrs.



*Salle des martyrs des Missions étrangères de Paris. Cliché : Missions étrangères de Paris*

### D. Journées d'études et colloques



*Embarquement des Pères MEP pour l'Asie (1930). Cliché : archives des Missions étrangères de Paris*

Les conférences, colloques ou encore journées d'étude sont l'occasion de rassembler des professionnels autour d'un sujet d'actualité dans le domaine des archives, dans un objectif de partage d'expériences et de diffusion des connaissances. Par la suite, les interventions donnent lieu à la publication d'actes. C'est encore un moyen de faire connaître ses collections et de valoriser les fonds photographiques. En mars 2016, une journée d'étude organisée par l'Association des archivistes de l'Église de France (AAEF) a eu lieu sur le thème des « Voyages missionnaires ». Les intervenants ont utilisé comme support des illustrations extraites de leurs fonds.

### *E. Le site internet*

Actuellement, nous sommes en train de refondre le site internet des archives des Missions étrangères de Paris. Le nouveau site sera livré en juin 2016. Un site internet est la vitrine du service des archives. Outre les informations pratiques (moyens d'accès, horaires d'ouverture, coordonnées), cet espace offre la possibilité de présenter ses collections notamment au travers d'animations virtuelles.

Il existe de nombreux moyens de valoriser nos fonds d'archives quels qu'ils soient. Cet aperçu, non exhaustif et uniquement conçu sur des retours d'expérience, ne présente pas toutes les possibilités de valorisation.



*Site internet des Missions étrangères de Paris (avril 2016)*

Avec la démocratisation de la culture, le développement du numérique et l'évolution du lectorat, de nouvelles pratiques émergent. Les réseaux sociaux (facebook, twitter ou encore des blogs), les plateformes collaboratives (indexation, forum) ou les ressources pédagogiques et les jeux online illustrent bien cette évolution. Ils permettent de développer l'offre culturelle envers les publics et de valoriser nos fonds d'une manière différente.

*Lucie Perrault  
Archiviste aux Missions étrangères de Paris  
128 rue du Bac  
75007 Paris*

# 8 - VALORISATION DES ARCHIVES SUR LE WEB L'EXEMPLE DES ARCHIVES LASALLIENNES

---

Dans les années 2000, les archives lasalliennes se sont dotées d'un site internet spécifique<sup>1</sup>. Vitrine du centre de conservation, le site internet permet de diffuser sous différentes formes des informations, documents, données... permettant ainsi de toucher un large public.

## I. La vitrine du service

Le site internet a été pensé en premier lieu comme moyen de présentation du service avec des pages dédiées aux bâtiments, missions, fonds d'archives tout en développant des parties sur la congrégation, son fondateur, son histoire...

Entièrement géré par notre service et non lié à une autre structure du réseau lasallien, le site est conçu et évolue selon nos besoins, nos attentes ; il permet une grande flexibilité. Après une première transformation graphique en 2008, le site a été complètement restructuré en 2012 avec le recrutement d'un développeur ainsi que la mise en ligne de la première base de données.

Nouvelle ère mais nouvelles obligations : il faut approvisionner le site !

La volonté a été aussi d'apporter régulièrement des ajouts ou modifications pour ne pas lasser l'internaute (changer la page d'accueil, mettre en ligne le *Document du mois*...). Après tous ces changements, le site a vu son trafic s'accroître très rapidement. Le nombre de visites a augmenté, passant de 135 visites par jour en moyenne en octobre 2014 à 185 visites en octobre 2015.



Page d'accueil.  
Cliché : site internet des  
archives lasalliennes de Lyon

---

<sup>1</sup> Adresse du site internet : [www.archives-lasalliennes.org](http://www.archives-lasalliennes.org)

## II. La mise en ligne de documents

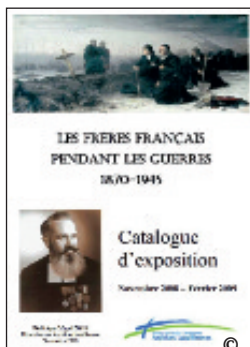
Pour les chercheurs, c'est une première approche pour entreprendre des recherches avant d'avoir accès concrètement aux archives. Les documents mis en ligne ne sont pas à proprement parler des archives. Il s'agit plutôt d'inventaires, de publications inédites ou bien d'articles. Ils sont mis à disposition du public dans le souci de faire mieux connaître la congrégation, sa mission, son histoire...

### *A. Une publication mensuelle : Document du mois*

C'est, dans les faits, un article sur un sujet – thème, publication, objet... – lié à la congrégation. Le texte est agrémenté d'images, photographies, pièces d'archives, parfois mises sous forme de diaporama. Le sujet est généralement choisi parmi les demandes de recherches faites par les lecteurs. Il peut découler aussi d'une trouvaille lors d'un classement de fonds ! *Le Document du mois* est une manière de faire connaître nos archives, de plonger dans l'histoire de l'Institut en découvrant certains aspects méconnus : le choix du nom de religion, la spécialisation de certains Frères dans le domaine de l'horlogerie, la botanique, l'agronomie...

### *B. Le descriptif des fonds*

Le site a des pages dédiées aux fonds d'archives : *Le cadre de classement*, *Les instruments de recherche*. Le public peut accéder par ce biais aux fiches de présentation des fonds, aux répertoires numériques, catalogues, guides... outils de recherche consultables aussi bien en ligne qu'en salle de lecture. Les fiches et répertoires sont réalisés à partir de fichiers modèles, ils assurent ainsi une certaine homogénéité dans la présentation des instruments de recherche.



*Catalogue d'exposition  
« Les Frères français pendant les  
guerres, 1870-1945 », 2008.  
Cliché : site internet des archives  
lasalliennes de Lyon*

### C. Les publications

Présentées dans la page *Le guide du chercheur*, elles donnent les principales références et études sur l'histoire de la congrégation et le fondateur. Il s'agit de listes de livres dont certains sont numérisés et disponibles sur le site de la Maison généralice de Rome. La page intitulée *Les publications* met des ouvrages à disposition, le plus souvent inédits et non publiés. La diffusion de ces œuvres est possible grâce à l'autorisation de mise en ligne des auteurs. Enfin est aussi ajouté, dans la page *Jean-Baptiste de La Salle*, l'ensemble des écrits du fondateur avec des annotations et commentaires.

En complément de ces différents documents, ont été structurées des bases de données permettant de faire des recherches en ligne.

## III. La recherche à distance

La mise en ligne des bases de données est devenue une nécessité du fait des demandes de recherches quotidiennes reçues par mail.

### A. La base des Frères

La base des Frères<sup>2</sup> est constituée de plus de 116 000 noms dont environ 78 000 fiches sont accessibles par le public du fait des conditions de communicabilité<sup>3</sup>. La base a été conçue sur un fichier Access par deux Frères qui ont rentré les noms à partir des registres de noviciats,

Fiche du frère Odorat-des-Anges. Cliché : site internet des archives lasalliennes de Lyon

<sup>2</sup> Base de données comprenant tous les frères entrés au noviciat depuis les débuts de l'Institut, dans les années 1680, jusqu'à aujourd'hui.

<sup>3</sup> Nous respectons la réglementation en vigueur en France : les renseignements personnels ne peuvent être à la disposition du public que 25 ans après le décès de la personne. Si la date de décès n'est pas enregistrée, le critère « date de naissance » à 110 ans (85 ans + 25 ans) s'applique.

tâche de plusieurs années. Ce fichier a été complété par d'autres sources et données avant d'être configuré et paramétré pour la mise en ligne. La mise en ligne d'un fichier nominatif doit faire préalablement l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la CNIL<sup>4</sup>.

### *B. Les autres bases*

Pour répondre au mieux aux demandes du public, une nouvelle base est née, celle des communautés, établissements et œuvres. Cette base répertorie toutes les communautés, établissements (école communale, école libre, maîtrise, pensionnat, orphelinat...) et œuvres des Frères (maison de formation, des frères âgés, provinciale, centre de vacances...). En novembre 2015, c'est la base dédiée aux objets qui est apparue avec des fiches sur les bannières et les reliquaires comprenant images et descriptions.

Le site internet est un des nouveaux modes de communication de l'archiviste. Il est un atout majeur pour notre service car il est visible partout et à tout moment. Il demande un gros investissement en temps de travail car il faut sans cesse l'alimenter, le mettre à jour. Mais il facilite aussi grandement les recherches et est très apprécié du public. Il permet aussi une multitude de moyens quant à la diffusion de documents ou de données.

*Magali Devif*  
*Directrice des archives lasalliennes*  
*95 rue Deleuvre*  
*69004 Lyon*

---

<sup>4</sup> CNIL : Commission nationale de l'informatique et des libertés.

## 9 - CHEZ LES CLARISSES, DES CONSEILS AVISÉS AUX ARCHIVISTES

---

L'un des modes de fonctionnement les plus caractéristiques des monastères de moniales est l'autonomie. Cette autonomie de vie génère une vitalité forte tant que les vocations se présentent et persèverent mais se révèle facteur de repliement sur soi dans le cas contraire.

Hors le cas plutôt exceptionnel d'appartenance à une congrégation monastique, les monastères de moniales sont dans la majorité réunis en fédérations, lesquelles n'ont un pouvoir sur les communautés qu'en des cas limités. Elles ont toutefois un rôle réel de coordination, de conseil, d'encouragement, de dynamisme qu'on peut espérer voir augmenter durant les années à venir.

Je voudrais citer le mode d'intervention de fédérations sur la question de la conservation des archives chez les clarisses françaises. Celles-ci sont organisées en trois fédérations, elles-mêmes liées au sein d'une confédération dite « confédération sainte Agnès de Prague ». Cette dernière a suscité en son sein une commission, la « commission juridique et canonique », commune aux trois fédérations, qui travaille régulièrement à l'élaboration de fiches au service des communautés pour leur vie courante ou pour des situations plus particulières, dans les domaines juridique, canonique, commercial et fiscal.

Ainsi des *Fiches techniques Jurican* ont été élaborées et diffusées sur les thèmes suivants :

1. Les supports juridiques des monastères, juin 2001.
2. Les permissions d'absences, décembre 2002.
3. Transfert de professes de vœux perpétuels ou solennels d'un monastère à l'autre, décembre 2002.
4. Les activités lucratives dans le monastère, novembre 2003.
5. L'avenir de notre communauté, octobre 2004.
  - 5A. L'union de deux ou plusieurs monastères, octobre 2009.
  - 5B. La fusion de deux monastères, octobre 2009.
  - 5C. la fermeture d'un monastère, octobre 2009.

- 5D. Dévolution des biens en prévoyance et équité lors de la fermeture d'un monastère.
- 5E. Situations qui peuvent se présenter lors de la fermeture d'un monastère.
- 6. Accueil de sœurs de culture différente, juin 2005.
- 7. L'exclaustration, octobre 2006.
- 8. Sœur pauvre : rapport aux biens personnels, renonciation et mise en commun, octobre 2007.
- 9. Visite canonique dans les monastères de clarisses.
- 10. Les élections, octobre 2010.
- 11. Les archives, 2013.

La commission travaille actuellement sur les statuts fédéraux.

Dès avant la parution de cette importante fiche 11, la question des archives avait été abordée dans la fiche 5C sur la fermeture d'un monastère : le n° 95 des statuts fédéraux prévoit que la présidente de fédération et son conseil prennent toutes dispositions nécessaires, en lien avec les abbesses des monastères d'accueil des sœurs. De même la fiche 5D sur la dévolution des biens demande de « veiller à rassembler toutes les archives (notamment les plans du monastère) et les déposer en lieu sûr ».

De façon beaucoup plus organisée, la fiche 11 constitue un véritable vademecum sur la gestion des archives. Elle traite en 44 pages de :

- I. La notion d'archives
- II. Archives, pourquoi ?
- III. Les archives dans le droit canon et les constitutions
- IV. Quelques grands principes et comment archiver ?
- V. Dangers pour la protection des documents
- VI. Comment gérer ses archives au quotidien ?
- VII. Comment classer la correspondance ?
- VIII. Tableau pour la collecte des papiers des sœurs
- IX. Archiver, pour qui ?
- X. Archives électroniques



On ne peut que se réjouir de l'ampleur du dossier, abordant tout ce qui concerne la collecte, la conservation, le catalogage et la consultation des archives.

Le III rappelle les points du droit propre où il est question des archives, la nécessité de tenir une chronique des événements importants du monastère et de l'Ordre, et pour cela désigner « une sœur capable, chargée de rédiger la chronique et de conserver les archives du monastère », citant notamment les documents relatifs à l'admission au noviciat, à la profession monastique, les actes des élections.

Le même paragraphe cite l'article 261 des Constitutions des clarisses : « pour préserver les documents d'archives et au moins une partie de la bibliothèque d'un monastère supprimé, toutes choses qui constituent une part précieuse du patrimoine et de la tradition de l'Ordre, les abbesses (des monastères supprimés et des monastères accueillants), en accord avec la présidente et le conseil de la fédération, décideront de leur transfert dans un monastère en mesure de le conserver » ; ainsi que le n° 96 des statuts fédéraux : « en cas de fermeture d'un monastère, le conseil fédéral prend toutes les dispositions nécessaires pour la sauvegarde et la bonne conservation des archives ».

Nous ne sommes donc pas dans le cas d'une carence dans le droit propre des clarisses, riche des Constitutions des monastères, des statuts fédéraux et de la fiche *Jurican 10*.

S'inspirant de cet exemple, les fédérations ou autres instances des monastères de moniales, carmélites, bénédictines, cisterciennes, dominicaines, visitandines et autres, si elles ne l'ont pas déjà fait, pourraient élaborer des rappels et recommandations sur ce sujet, tenant compte des particularités de chacun des Ordres auxquels ces communautés se rattachent.

*Fr. Hugues Leroy*

# 10 - QUE FAIRE EN CAS DE RISQUE DE DÉSHÉRENCE D'ARCHIVES RELIGIEUSES ?

---

Ainsi qu'on l'a vu pour les archives des monastères de clarisses, en cas de fusion, union de monastères ou fermetures, le sort des archives doit être traité comme celui des autres biens ecclésiastiques de la communauté en passe de disparaître. Il faut rappeler qu'il ne convient pas de disperser les archives en plusieurs lieux, en raison de l'unicité des fonds.

Mais parfois, aucune communauté n'a la possibilité d'accueillir les archives d'un monastère supprimé. Que faire alors ?

En premier lieu, ne jamais les donner à une personne physique, car comme rappelé plus haut, il s'agit de biens ecclésiastiques inaliénables. Dans certains cas, on peut envisager de les remettre à une communauté de la même région, même s'il s'agit d'un Ordre différent, en s'assurant que les fonds ainsi déposés seront conservés avec le soin qui convient. On peut aussi s'orienter vers le dépôt aux archives du diocèse où était implantée la communauté en cours de suppression, là encore en vérifiant que ces archives diocésaines seront à même de les conserver. Enfin, dans certains cas extrêmes, pourquoi ne pas déposer ou faire don de ces archives au CNAEF, Centre national des archives de l'Église de France lequel, outre les archives de la Conférence des évêques de France, a vocation à accueillir, conserver et valoriser des archives intéressant l'histoire de l'Église catholique en France de sources diverses.

CNAEF 35, rue du général Leclerc - 92130 Issy-les-Moulineaux

Tél. : 01 55 95 96 80 - Mail : [cnaef@cef.fr](mailto:cnaef@cef.fr)

Dans tous les cas, les conditions de consultation devront être spécifiées lors du dépôt ou du don. En cas de doute ou pour s'assurer que la démarche envisagée est cohérente, il est conseillé de se mettre en rapport avec l'AAEF, qui pourra utilement vous conseiller.

*Fr. Hugues Leroy*

# CHRONIQUE JURIDIQUE

---

## RÉGIME FISCAL DE L'ACCUEIL MONASTIQUE CONSEILS PRATIQUES

Au cours de la période estivale, les Sœurs et Frères hôteliers sont plus sollicités qu'à l'accoutumée. Raison pour laquelle la chronique juridique de ce numéro revient sur le traitement fiscal de l'accueil monastique et les règles de bonne pratique à garder en mémoire.

### **Une exonération fiscale de principe...**

De par sa finalité éminemment spirituelle et les conditions dans lesquelles il est organisé, l'accueil monastique est considéré comme non concurrentiel et échappe donc à toute imposition (impôt sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée, contribution économique territoriale, mais aussi taxe de séjour). Cette exonération ne résulte pas d'un texte législatif ou réglementaire qui en traiterait expressément, mais de la position actuelle de l'administration fiscale, d'où la nécessité, pour préserver cette exemption, de respecter strictement quelques règles de base.

### **L'imposition restant l'exception**

L'activité d'accueil peut cependant être considérée comme lucrative si les prix pratiqués, les méthodes d'exploitation et de gestion mises en place, le public visé et les prestations proposées sont identiques au secteur concurrentiel. Cette approche par faisceaux d'indices est connue sous la dénomination des « 4 P » (pour : produit, prix, public, publicité) et permet à l'administration fiscale de départager les activités non imposables de celles qui sont lucratives et donc taxables. En cas de services et de méthodes d'exploitation identiques, il y aurait distorsion de traitement entre un monastère exonéré d'impôts et une activité hôtelière privée, assujettie à toutes les impositions. Logiquement, dans ce cas, l'activité d'accueil du monastère serait fiscalisée. Si quelques rares monastères ont opté pour une exploitation lucrative de leur accueil, la plupart d'entre eux ne le souhaite pas et il est alors nécessaire de respecter certaines règles afin de ne pas risquer une requalification par le fisc.

## **D'où la nécessité de bien identifier les particularités de l'accueil monastique...**

Le monastère ne peut se retrouver dans la seule posture de prestataire de services qui, aux yeux de l'administration fiscale, l'assujettirait aux impôts commerciaux. Aussi faut-il toujours mettre en valeur les différences concrètes qui existent entre les modalités d'accueil dans l'hôtellerie concurrentielle et l'accueil monastique. Ce dernier a tout d'abord une dimension spirituelle qui lui est propre, par l'incitation à partager des temps de prière ou la possibilité de rencontrer l'un ou l'autre membre de la communauté. Par ailleurs, le principe de l'accueil monastique est la gratuité, contrairement à l'hôtellerie traditionnelle pour qui le prix à payer est la condition d'accès au service offert : comme nous le verrons ci-après, le monde monastique propose une contribution volontaire, jamais obligatoire, en fonction de la capacité de chacun. La gestion doit être désintéressée et ne doit constituer qu'une source accessoire de financement de la communauté. Les conditions de séjour sont également différentes : le confort y est souvent plus rustique, les repas sont pris en commun, chaque convive est appelé à participer aux tâches ménagères. Les lieux sont souvent isolés, ou tout au moins protégés de leur environnement immédiat. On peut faire valoir également le profil des personnes fréquentant l'accueil monastique, dont la démarche et les besoins sont différents de ceux de simples consommateurs de services d'hôtellerie et de restauration. Enfin, le monastère doit se différencier dans la façon dont il fait connaître son accueil, en évitant toute publicité ostentatoire : par contre, la mention de l'accueil monastique sur son site internet ne saurait être assimilée à de la publicité commerciale.

### **...et de respecter quelques précautions d'usage**

Tout d'abord, il est impératif de ne faire apparaître de tarif sur aucun support, que ce soit le site internet de la communauté, dans la revue du monastère, ou par affichage dans le hall de l'hôtellerie ou dans les chambres. Par contre, il est bon de faire figurer sur les supports présentant l'accueil monastique un avertissement tel que : « *Nous pratiquons l'accueil de type monastique à finalité spirituelle. Cet accueil gratuit comprend une participation aux tâches domestiques et une éventuelle contribution aux frais de vie, qui est toujours volontaire et en fonction de la capacité contributive de chacun* ». Ces précisions apportées,

des montants indicatifs de participation peuvent être communiqués, mais uniquement pour information : « *À titre indicatif, une somme de X euros par jour permet de couvrir nos frais* ». Ainsi, pour éviter toute critique de la part de l'administration fiscale, l'indication d'un montant de contribution ne doit en aucun cas être dissociée des précisions ci-dessus énoncées.

### **Retour d'expérience**

La Fondation des Monastères a dû se prononcer en 2015 sur un projet de commercialisation, notamment dans les grandes surfaces, de coffrets cadeaux contenant une offre de séjour d'une nuit et deux repas dans un monastère. L'acheteur du coffret pouvant en disposer pour lui-même ou l'offrir à une personne de son choix. Dans le processus imaginé, en contrepartie du séjour passé dans son hôtellerie, la communauté percevrait un paiement provenant de la société commerciale distribuant les coffrets, en vertu d'un engagement contractuel préexistant. Ce mécanisme fait apparaître une incompatibilité des opérations commerciales ainsi décrites avec la spécificité de l'accueil monastique gratuit, exposant les communautés qui s'y engageraient à une requalification de leur accueil en accueil lucratif. De nouveaux projets de ce type peuvent être proposés aux communautés : ne pas hésiter à en parler à la Fondation des Monastères.

Par ailleurs, la Fondation des Monastères a récemment été saisie par des communautés que le fisc tentait d'assujettir aux impôts commerciaux, car elles faisaient notamment figurer leurs tarifs sur leurs supports de communication écrite classique et sur leur site internet. Dans d'autres cas, le transfert de la compétence « tourisme » de la commune à une structure intercommunale est l'occasion pour l'Administration de remettre à plat les pratiques antérieures, notamment en recherchant toute activité qui pourrait être assujettie à la taxe de séjour, redevable par les personnes hébergées, mais collectée par les structures hébergeantes. Les communautés sont alors sollicitées comme acteur du tourisme local devant participer à la collecte de la dite taxe.

Un simple courrier en réponse rappelant les spécificités de l'accueil monastique permet généralement de stopper les velléités administratives. Ce courrier prend généralement la forme suivante :

*« Je vous signale que notre accueil monastique ne peut être assimilé à une activité d'hébergement touristique. En effet, nous ne sommes ni un hôtel, ni une résidence de tourisme, encore moins un hébergement chez un particulier. De surcroît, notre accueil monastique se fait à titre gratuit. Celui qui le souhaite peut participer aux frais d'hébergement, mais cet acte se fait spontanément et est à la discrétion de chacun. Enfin, la finalité d'un temps passé dans notre monastère est avant tout spirituelle, hors de tout circuit commercial et concurrentiel. Ainsi, de par les spécificités de l'accueil monastique que nous pratiquons, nous ne pouvons être assimilés à une activité lucrative d'hébergement touristique, raison pour laquelle cette activité n'est soumise à aucun impôt commercial. Et les personnes qui fréquentent notre accueil ne sauraient être redevables de la taxe de séjour. J'espère que ces précisions vous éclaireront sur notre accueil monastique et je reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir. »*

Pour plus de précisions, ou en cas de sollicitation par l'administration fiscale, n'hésitez pas à contacter la Fondation des Monastères.

*Raymond Bocti*

# VIE DE LA FONDATION

---

## **EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNI AU SIÈGE DE LA FONDATION DES MONASTÈRES LE 26 AVRIL 2016**

[...]

### **II. RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT**

Révérèndes Mères Abbesses, Révèrènds Pères Abbés, Frères, Sœurs, Maîtres, Mesdames, Messieurs,

Soyez les bienvenus à cette réunion du Conseil d'administration de la Fondation des Monastères qui nous rassemble pour que nous examinions ensemble l'exercice 2015.

2014 avait été marqué par notre transfert de la rue Dutot et nous avons constaté que cette circonstance n'avait pas empêché la Fondation de réaliser une très belle année. J'entends par là que, bien que tendue vers l'objectif de cette nouvelle installation, la Fondation n'avait pas mis en veilleuse ses activités directement au service des communautés, au contraire. Elle y avait été aidée financièrement grâce au soutien généreux de nombreux amis et bienfaiteurs. Et la constatation dans nos comptes d'un legs exceptionnel y avait très concrètement inscrit notre très beau résultat.

Qu'en est-il en 2015 ? Nous serions-nous reposés sur nos lauriers ? Je me dois heureusement de répondre négativement à cette interrogation provocatrice, et nous verrons que la Fondation est au contraire toujours en mouvement, ayant lancé plusieurs chantiers pour mieux répondre à sa mission, multiplié les contacts avec les communautés et autres interlocuteurs, en complément de ses services habituels dont nous ferons le tour d'horizon.

- **Trois chantiers marquants de l'année 2015 : la mise à jour du statut du personnel, le lancement des consultations pour un nouveau logiciel de traitement des dons et les premières suites données à la réception du rapport Congourdeau**

#### **La remise à plat du statut du personnel**

Cette remise à plat consistait à prendre acte de ce que, depuis 15 ans, le travail quotidien des services permanents s'était professionnalisé et développé, et que par ailleurs l'environnement social avait changé. D'où la nécessité pour la Fondation de se mettre à jour.

Jusqu'à l'année 2000 en effet, tout le travail était assuré par deux personnes polyvalentes pour l'administration générale, le traitement des legs et des dons, avec le concours ponctuel ou plus régulier de bénévoles. Très progressivement, au fur et à mesure que les ressources de la Fondation s'accroissaient, grâce à plusieurs legs importants, et que

ses missions se développaient, on s'est trouvé face au besoin de personnel permanent : une comptable a été engagée en 2000 (Mme Ponzio, toujours présente), une personne dédiée au service des dons en 2002, ce poste passant à plein temps en 2006, tandis qu'une personne à mi-temps était attachée au service des secours, et une autre à la communication en 2005, ce poste étant passé à 4/5<sup>ème</sup> en 2011 lorsqu'il lui a heureusement été adjoint le secrétariat de la revue. Enfin un juriste, recruté en 2014, est venu rejoindre cette équipe, qui, outre le directeur, compte encore une personne spécifiquement chargée des legs.

Aujourd'hui donc, les services permanents (hors personnel d'entretien) comprennent sept personnes salariées dont les missions sont spécialisées. Or les documents sociaux régissant le personnel laïc de l'Église de France auxquels faisait référence la Fondation-employeur, avaient eux-mêmes été remaniés ou remplacés depuis ces dernières années. Un important travail de mise à jour a duré toute l'année. Fin 2015, il était terminé, sécurisant autant le personnel que la Fondation-employeur, qui a, au passage, rempli son obligation de mettre en place la complémentaire santé. Sur ce point particulier, il faut saluer le gros investissement de notre comptable pour que puissent être présentés au Conseil des critères de choix très clairs.

### **Un nouveau logiciel de traitement des dons**

Je rappelais que la Fondation avait progressivement professionnalisé l'ensemble de ses services à partir des années 2000. Quant au service des dons, il s'appuie non seulement sur des personnes dévouées et compétentes, mais aussi sur une technologie de plus en plus performante et qui nécessite des adaptations continues. Le logiciel historique de la Fondation, « Épidon », a déjà muté plusieurs fois et la question est de savoir s'il peut muter à nouveau ou s'il faut passer à une autre dimension. C'est une réflexion très lourde qui s'est engagée au cours de l'année 2015, pour laquelle le service des dons, assisté par un professionnel, continue de travailler assidûment, en vue d'une décision très proche. C'est l'occasion de mentionner qu'il s'agit pour la Fondation de faire face à l'augmentation continue des dons qui lui sont adressés, non seulement par chèque, mais surtout par les moyens qui se développent davantage, prélèvements automatiques, règlements par carte bancaire sur notre site internet, et pourquoi pas demain, par simple « sms », sans oublier le passage parfois par les plateformes dites de « crowdfunding ». Rester ouvert aux innovations, gagner du temps sur la saisie informatique, optimiser toutes les actions liées à la réception de ces dons et aux versements qui en découlent vers les communautés bénéficiaires, permettra de répondre encore mieux à leurs attentes. En raison du travail supplémentaire exigé pour la définition et le suivi du cahier des charges, les titulaires du service des dons, Mmes Avignon et de Vulpillières ont dû demander un renfort pour que le travail habituel se poursuive. C'est là la raison du concours apporté depuis octobre dernier par Mme de Honnaville, qui nous quittera au début de l'été, et que je remercie de son aide.

À ce stade, quelques chiffres seulement, pour vous donner la tendance de croissance des dons saisis par notre « Épidon », étant entendu que toutes données complémentaires



sont à votre disposition dans la documentation qui vous est remise : l'année 2014, une année exceptionnelle, avait vu bondir globalement et en montant ces dons de 24 %. Aussi nous retiendrons comme encore extrêmement positive la progression 2015 par rapport à 2013, soit 19 %, malgré la baisse de 4 % enregistrée entre 2014 et 2015. Les dons identifiés comme « dons ISF » ont eux enregistré une hausse de 4 % entre 2014 et 2015, après le bond de 28 % entre 2013 et 2014. En tout, ce sont plus de 35 000 dons unitaires enregistrés. Vous comprenez sans peine, à cette évocation, l'importance d'un logiciel performant et la justification d'un pareil investissement.

### **La réception du rapport Congourdeau et ses suites**

Demandé à M. Jean Congourdeau à la fin de l'année 2013, ce rapport, intitulé « Étude des activités de la Fondation au regard du régime fiscal du mécénat », a été finalement remis au Conseil d'administration en octobre 2015. Je citerai son introduction qui en résume bien le périmètre :

*Le Conseil d'administration a souhaité que soit réalisée une étude sur les procédures de gestion interne des dons reçus par la Fondation des Monastères et qui actuellement donnent lieu à la délivrance d'un reçu fiscal utilisé par les donateurs en matière d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur la fortune.*

*Après avoir défini le cadre juridique dans lequel La Fondation exerce son action, nous délimiterons le périmètre de ses activités qui ouvrent droit au régime fiscal du mécénat. Nous examinerons ensuite la procédure suivie pour les différentes formes d'aide aux communautés (secours, campagne d'appel à la générosité publique, perception et reversement de dons) en pointant les principales difficultés rencontrées avant d'examiner les évolutions envisageables de son action en la matière.*

Ce travail de spécialiste a permis aux instances de la Fondation de se saisir à nouveau de ces sujets juridiques et fiscaux, et, au vu de ses conclusions, d'initier un dialogue avec les communautés, que ce soit par l'intermédiaire de la revue ou par courrier direct aux supérieurs et économes. D'une part pour leur exposer ce que la Fondation, aujourd'hui comme hier, en matière de versements de dons affectés et d'octroi de secours financiers, peut leur offrir comme soutien, mais sans perdre de vue les contraintes qui sont les siennes en tant qu'organisme faisant appel à la générosité du public. D'autre part, pour leur rappeler ou leur préciser les cas, restreints à dire vrai, où la Fondation ne peut être sollicitée utilement. Un important travail de clarification a donc été nécessaire pour présenter un cadre pratique, qui soit un guide pour les instances de la Fondation comme pour les communautés. Bien que nous débordions en le disant sur l'année 2016, il apparaît que cette clarification a engendré un certain nombre de questions de la part des communautés mais que globalement, elle a été bien comprise, comme dictée par la volonté d'inscrire l'action de la Fondation, aujourd'hui et demain, dans un cadre sécurisé.

L'année 2016 nous permettra de mieux apprécier les implications concrètes de ce travail, mais sans attendre, je veux remercier M. Congourdeau, dont l'étude a pleinement répondu à nos attentes. Récemment retraité de l'administration des Finances, M. Congourdeau, je vous le rappelle, collabore généreusement aux sujets juridiques et fiscaux qui sont les nôtres depuis plusieurs années, au sein de la Commission monastique administrative ou CMA.

- **Des rencontres avec nombre de communautés et autres interlocuteurs en vue de mieux répondre aux problèmes spécifiques rencontrés**

### **Des rencontres riches et variées avec les communautés**

Rencontrer les communautés, chez elles ou chez nous, où elles sont chez elles, c'est bien sûr un mode privilégié pour se découvrir mutuellement ou approfondir une question particulière. Au chapitre des rencontres d'amitié de l'année 2015, nous rappellerons, entre autres, que le Bureau de la CMF, celui du SDM, les instances de Monastic, d'Arccis, de la Boutique de Théophile, les groupes de Maîtres et Maîtresses des Novices ou d'Infirmiers, se sont donné rendez-vous 14 rue Brunel. Ils sont encouragés à en faire une habitude. Madame de Vulpillières se met en quatre pour un accueil sur mesure. Au titre des visites exceptionnelles, l'année 2015 aura été marquée par celle, le 15 septembre, des membres de la CIB (Communio Internationalis Benedictinarum), soit plus de vingt moniales bénédictines, de tous les continents, emmenées par Mère Marie-Caroline Lecouffe de Bouzy, pour un pique-nique international rue Brunel, entre visite du Sacré Cœur de Montmartre et « River Boat Tour on the Seine » !

Ces rencontres sont très riches et c'est aussi la raison pour laquelle le Conseil d'administration a souhaité maintenir, malgré les complications que cela peut occasionner parfois, le rendez-vous annuel du Conseil dit « de rentrée », dans un monastère. En 2015, c'est à l'abbaye de Mondaye que le Conseil s'est tenu, dans les tout premiers jours d'octobre. Je renvoie au très beau numéro de la revue *Les Amis des Monastères* qui a été édité dans les mois qui ont suivi et qui permet à tout lecteur, à la suite des instances de la Fondation, de découvrir cette splendide abbaye, et en même temps, de réaliser les enjeux de l'entretien du patrimoine monastique. Ce déplacement a été non seulement l'occasion de rencontrer une communauté particulière mais aussi une quinzaine de supérieurs et supérieures de Normandie, invités à un temps d'échanges autour du thème des sources de la vie monastique et de sa capacité d'adaptation, à croiser avec la variété des solutions possibles pour l'avenir des communautés, sujet ô combien d'actualité.

En novembre chez les Carmes d'Avon, c'était Mme Tantardini et M. Bocti qui, lors d'une demi-journée, rencontraient une vingtaine de prieures de carmels de la Fédération Nord, qui s'étaient réunies sur plusieurs jours avec divers intervenants sur le thème : « Accompagner les communautés dans leurs questions d'avenir ». Le sujet était général mais, sur les éléments délivrés par la Fondation, chaque participante a recueilli ce qu'il lui fallait, pour tout de suite ou pour plus tard. On signalera que M. Bocti a su rapidement, depuis son arrivée fin

2014, se faire connaître des communautés, par son aptitude à répondre efficacement à toute demande.

Outre ces rencontres de groupes ou en groupe, le service juridique de la Fondation a au cours de l'année 2015, reçu ou parfois visité, nombre de supérieures ou d'économies, parfois avec leurs conseils, soucieux de mettre en ordre la question des testaments de leurs membres, ou l'une ou l'autre structure de la communauté : association immobilière ou structure lucrative, d'initier un processus de reconnaissance légale ou au contraire de fermeture canonique et civile, d'appréhender un délicat sujet immobilier. Lorsque la question est complexe, son traitement est suivi par nos commissions techniques, CMA ou Commission immobilière, dont le rapport d'activité sera fait au Conseil. Je saisis cette occasion de remercier chacun des membres de ces deux commissions.

Dans un autre registre qui concerne les besoins de financement des communautés, les contacts et les échanges avec l'un ou l'autre service ont aussi été très nombreux, avec des réponses au cas par cas : de la petite communauté qui a besoin d'être aidée pour remplir sa demande de secours ou rédiger le dépliant qui sera photocopié sur place et posé à l'entrée de la chapelle, à celle qui s'interroge sur l'appel à une agence de « fundraising », ou doit trouver des fonds pour une activité ou un projet qui se révèle, en fait, non finançable par des dons... On note un besoin croissant de conseils, dans un domaine sensible. Aider les communautés, c'est parfois ici aller jusqu'à entrer en contact avec leur réseau d'amis dévoués et prestataires empressés, souvent hélas, peu au fait des règles juridiques et fiscales.

### **Des rencontres utiles avec l'Administration**

Rencontrer l'Administration, c'est le plus souvent, rencontrer, au ministère de l'Intérieur, nos interlocuteurs du Bureau central des cultes, pour l'un ou l'autre dossier. Nous avons noué d'excellentes relations avec M. Thirode qui nous avait introduits à M. Courtade son successeur. Nous espérons rencontrer prochainement M. Schaumasse qui a remplacé ce dernier en début d'année 2016 et conserver également le bon contact que nous avons établi avec M. Orban et Mme Thoumelou qui a remplacé fin 2015 M. Simon, parti à la retraite après de très longues années comme chef de bureau adjoint. Tous les dossiers de reconnaissance légale et d'abrogation de reconnaissance légale sont en effet instruits au Bureau central des cultes et nous espérons que ces départs successifs ne conduiront pas à l'enlèvement technique de certains dossiers. La Fondation s'efforce de faire des rappels pour les dossiers où elle est partie prenante. Il ne faut pas hésiter à la solliciter aussi sur ce point. La Fondation a eu ainsi à s'entremettre dans un dossier d'abrogation de reconnaissance légale ayant donné lieu, par suite d'une constitution lacunaire du dossier par la communauté, à la délivrance d'un décret comportant dévolution, dans un sens conforme à la volonté réelle de la communauté, et a apporté son appui à celle-ci pour demander la rectification. Nous tenons à saluer dans cette affaire la très bonne volonté de nos interlocuteurs au Bureau central des cultes.

La Fondation a répondu aussi à l'invitation du ministère de l'Intérieur en début d'année 2015 et à nouveau en septembre, pour participer à la réflexion en cours sur la simplification administrative. Elle y a présenté, après concertation avec le Père Mestre, auteur du *Guide sur la reconnaissance légale* édité par la Fondation, des demandes concrètes de simplification concernant le droit des congrégations. Elle a aussi attiré l'attention des pouvoirs publics sur certaines difficultés susceptibles d'être rencontrées par les communautés, suite à l'évolution des règles juridiques ou administratives (telles la réforme du droit de préemption urbain, le régime régissant les sépultures) ou bancaires, telles celles exigeant désormais la production de statuts publiés au JO, pour tout titulaire d'un compte bancaire associatif.

Ces échanges ont été très intéressants et ont donné des résultats variés.

Si une certaine simplification dans le régime de tutelle des congrégations a été jugée possible (concernant par exemple le simple changement de siège) c'est sous condition de l'avis du Conseil d'État... qui a été saisi et ne s'est pas prononcé encore.

En ce qui concerne le droit funéraire, et les transferts de sépultures, la réflexion a été lancée, mais elle soulève des questions qui ne relèvent pas du droit administratif, et doit donc être élargie. Nous avons, pour notre part, déjà été auditionnés par une commission d'évaluation sur le droit funéraire qui a été mise en place par l'Inspection générale de l'Administration, à la demande du ministère de l'Intérieur.

À propos des comptes bancaires des communautés non reconnues, nous avons également recherché appui et solutions, et pour finir, avons obtenu audience auprès du Médiateur du ministère des Finances. Longuement écoutés, nous avons senti hélas qu'il n'y aurait pas de solution-miracle et que le retour à la situation antérieure, c'est-à-dire la possibilité *officielle* d'ouvrir un compte pour une communauté non reconnue, sur simple attestation de l'évêque, n'était pas envisageable. Tout en n'abandonnant pas la réflexion sur le terrain des principes, nous en sommes repartis convaincus qu'il nous revenait de trouver des solutions concrètes pour les communautés : par exemple la rédaction de statuts-types d'association, pouvant recouvrir telles ou telles de leurs activités et permettant d'ouvrir un compte (car il ne s'agit pas de rédiger des statuts pour la communauté elle-même, en dehors du titre III de la loi de 1901).

Enfin, concernant la conséquence de la loi Alur sur le droit de préemption urbain étendu aux aliénations à titre gratuit qui nous inquiétait fort, menaçant les apports et donations fréquentes entre congrégations au moment des fermetures notamment, nous avons eu, rapidement, la satisfaction de constater la volonté des pouvoirs publics d'opérer une correction mais non sans maladresse, tant et si bien qu'une nouvelle modification est nécessaire, s'agissant des donations aux congrégations, associations ou fondations.

### **Des rencontres suivies avec des partenaires divers**

Depuis plusieurs années maintenant, la Fondation est à la recherche de solutions pour l'immobilier des communautés, s'inquiétant tout particulièrement de l'immobilier difficile

à vendre. De ce fait, elle a multiplié les consultations au cours de l'année 2015. Nous y reviendrons plus amplement lors de notre bilan de l'année 2016, car en ce début d'année, les intuitions initiales se trouvent confrontées à certaines réalités qui contribuent sans doute à modifier notre approche. Quoi qu'il en soit, les communautés qui ont bien voulu répondre au questionnaire qui leur était présenté sous la double signature de la Fondation et du SDM, nous permettront d'être au plus près de ce sujet immobilier et nous saisissons ici l'occasion de les remercier de leur confiance.

Autres rencontres sont celles que nous avons très régulièrement avec les différents gestionnaires de la Fondation, grâce à l'implication des membres de la Commission financière. Le Trésorier en fait le compte-rendu régulier pour le Conseil. Mais je voudrais tout de même, dans le cadre de ce rapport, évoquer la déception qui a été la nôtre pour les débuts du fonds Moninvest, dont nous avons porté la création. Les communautés doivent savoir que nous demandons des comptes au gestionnaire. Celui-ci nous a dit tout récemment sa conviction que la durée de l'investissement fera la différence et que la période passée a vu la construction de la rémunération future de ce fonds principalement obligataire.

Avant de passer à notre tour d'horizon des différents services, je veux aussi évoquer une autre déception, sans rapport avec la précédente : celle de ne pas avoir encore réussi à vendre nos précédents locaux à un prix qui nous satisfasse. Ayant conclu avec un autre intermédiaire, nous espérons beaucoup de l'année 2016.

#### • **Tour d'horizon de nos services dons, legs, communication et secours**

**Concernant les dons**, on note globalement une nouvelle hausse par rapport à 2014, soit un total de 18 898 K€ (*chiffre non lisible directement dans le CER, mais par l'addition des trois rubriques : dons manuels non affectés/dons manuels affectés/quote-part solidarité dons*), bien que, comme nous le disions plus haut, le montant des dons saisis directement par Épidon (14 995 K€) accuse une baisse relative. Cela s'explique par le montant, important en 2015, des dons dits « particuliers » parce que traités à part, qui se trouvent ajoutés à ceux traités par le logiciel. Tous les détails sont disponibles dans les dossiers pour vous permettre de voir que, année après année, l'activité de ce service se développe et se renouvelle, notamment à l'occasion de la déclaration et du paiement de l'ISF mais que la hausse globale masque certaines réalités : le nombre de donateurs des communautés a baissé

et, si celui des donateurs de la Fondation a augmenté significativement, le montant de leurs dons a légèrement baissé. Préoccupante aussi, la baisse des dons affectés aux communautés à l'étranger, fondations des communautés de France.

Soucieuse de répondre aux besoins des communautés, la Fondation s'était interrogée sur l'opportunité de travailler avec des plateformes de crowdfunding, afin de joindre un public différent, plus jeune et connecté. Après validation du processus, le service des dons a fait les adaptations nécessaires pour pouvoir accepter de telles « campagnes » avec la plateforme Credofunding et, si les résultats pour cette première année ont été modestes, ils ne

demandent qu'à croître.

Sur les appels aux dons plus classiques, le service des dons est toujours en première ligne. Outre le travail de conseil pour la rédaction et la mise en page de documents de communication des communautés, le service des dons avait aussi à discerner dans ces appels, lesquels devaient faire l'objet d'une déclaration, de la part de la Fondation qui les reprenait à son compte, au même titre que les opérations ou campagnes de publicité menées par la Fondation elle-même, et pour elle-même.

Or, concernant les campagnes dites « des communautés », jusqu'en juillet 2015, la Fondation, à la suite des critères élaborés par la Cour des comptes, chargée du contrôle, opérait, pour ces déclarations, une distinction entre les « campagnes menées à l'échelon national » et celles conduites à l'échelon local, qui demeuraient en dehors du champ de la réglementation. Or, une ordonnance du 23 juillet 2015 (*ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015 portant simplification du régime des associations et des fondations, publiée au JO du 24 juillet 2015, modifiant la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique*) a introduit un critère unique : le dépassement d'un seuil de collecte, au cours de l'un des deux exercices précédents ou de l'exercice en cours, lorsqu'il y a eu appel aux dons mené par un organisme pour soutenir une cause d'intérêt général et cela, quelles que soient les modalités.

L'ordonnance prévoyait que ce seuil soit fixé par un décret qui n'est toujours pas paru. Bien que le dispositif ne soit pas opérationnel, la Fondation a commencé à adapter sa pratique. Elle a ainsi cessé de déclarer comme appels aux dons les simples mentions de possibilité de faire des dons à la Fondation, figurant sur les sites internet de communautés, en dehors de toute autre sollicitation active. Il faut noter en effet que, sauf opération particulière, la plupart des dons affectés reçus par la Fondation, peuvent être qualifiés de dons spontanés, dans la mesure où ils émanent de donateurs fidèles qui manifestent périodiquement leur soutien. La Fondation reste bien sûr en éveil sur cette question.

**L'année dernière, c'est la clôture d'un legs exceptionnel** au profit de la Fondation (pour plus de 6 000 K€) qui avait « fait » notre résultat. Nous serons plus modestes cette année, et vous en verrez la traduction dans nos comptes. Parmi les 33 dossiers clôturés (legs et donations) deux legs étaient entièrement destinés à la Fondation (137 K€). Nous pouvons y ajouter un legs affecté à plusieurs bénéficiaires, mais dont la quote-part de solidarité restant à la Fondation fait à elle seule plus de 900 K€, et une donation de titres, valorisée 62 K€ affectée très partiellement, à hauteur de 10 K€.

Pour les autres legs clôturés, ils auront été affectés à plus d'une trentaine de communautés, dont 8 auront tout de même vu le bénéfice de leur legs dans l'année-même de l'ouverture du dossier, grâce à la réactivité de Mme Larnaudie-Eiffel, responsable de ce service. Cela console un peu des dossiers dont nous sommes obligés de subir les lenteurs, pour des

raisons diverses comme l'existence de parcelles impossibles à vendre : c'était le cas dans deux dossiers ouverts pour l'un en 2002 et pour l'autre en 2009, qui sont enfin clôturés. Il nous en reste un certain nombre (...).

Du côté des dévolutions en nature, dont les dossiers sont suivis par la Commission immobilière, nos deux carmels sont dans des situations différentes : un espoir sérieux de vente pour le Carmel de Sète, rien encore pour le Carmel de Troyes (...).

En ce qui concerne les assurances-vie, 16 dossiers ont été clôturés, pour un montant de près de 600 K€, dont 364 K€ pour la Fondation.

Faut-il imputer à la communication constante auprès des notaires à propos des subtilités des legs aux communautés religieuses la baisse du nombre des interprétations judiciaires ? Ou aux communautés, sensibilisées par la Fondation, notamment grâce aux sessions organisées par le Didrachme, où Mme Larnaudie-Eiffel intervient chaque année ? Seules deux procédures ont été décidées en 2015. Autre amélioration, du point de vue des délais, les dispositions de l'ordonnance du 23 juillet 2015 déjà mentionnée, qui ont véritablement contribué à simplifier le traitement des dossiers, puisque désormais, non seulement la Fondation accepte librement les libéralités mais n'a plus à les déclarer à la préfecture.

Si le bilan général des legs et donations (état des legs clôturés, des legs en cours, des legs nouveaux) est à votre disposition dans la documentation, quelques simples chiffres démontrent une lente et constante progression dans le nombre des dossiers de libéralités en stock : 103 en 2009 dont 29 clôturés, 112 en 2012 dont 37 clôturés, 121 en 2015, dont 33 clôturés. C'est une satisfaction, car les legs représentent une catégorie de ressources très précieuse, dans un environnement où les dons pourraient se trouver moins nombreux.

Penser aux besoins de financement des communautés, c'est orienter notre communication, pour faire connaître la Fondation, en espérant recueillir davantage de dons et legs.

**La communication** est la mission de Mme Voileau, depuis la fin de l'année 2011. Pour 2015, les détails des actions sont disponibles dans la documentation remise, mais, alors que Mme Voileau nous a confié son désir de retrouver du temps pour sa famille dans les mois qui viennent, je souhaite ici la remercier du travail effectué depuis bientôt cinq ans, dans un poste dont elle a contribué à forger les contours. En effet, en 2011, comme je le disais tout à l'heure, pour la première fois le poste « communication » était unifié, c'est-à-dire qu'il comportait avec la communication dite « externe », le service de la revue, *Les Amis des Monastères*, dont l'objet premier était et est toujours de constituer l'outil de communication interne avec l'ensemble des communautés.

S'agissant de la communication externe, outre la communication vers les notaires, déjà mentionnée et outre les achats d'espaces publicitaires classiques, dans les organes habituels, c'est la présence sur le web qui a été recherchée, pour rejoindre le grand public. Dans

ces deux directions, 80 opérations ont été réalisées en 2015, mais de nouveaux supports ont aussi été explorés : expositions-photos, parution dans le numéro d'été de l'visible « Sur les chemins de Compostelle », diffusé à 140 000 exemplaires, publi-rédactionnel c'est-à-dire insertion de texte dans certains visuels, pour donner davantage d'informations sur la Fondation, en forme d'alternative aux interviews véritables, qui sont plus difficiles à obtenir (nous en avons eu 3 en 2015).

Attachée à la modération, la Fondation n'a pas réalisé plus de quatre appels aux dons par encartage. De même, elle n'a sollicité directement ses propres donateurs qu'à deux reprises, constatant cependant un très bon taux de réponses.

Pour le site internet, les contenus ont été utilement et agréablement mis à jour, donnant une visibilité à tel ou tel événement (par exemple l'association de la Fondation à la campagne de France Générosités dont on sait que cette page a été « cliquée » 1820 fois), action indispensable pour alimenter l'intérêt du visiteur et, si possible, son passage par la case « soutenir la Fondation ».

S'agissant de la communication interne, nous reviendrons plus longuement dans l'après-midi sur le bilan 2015 de la revue. Soulignons simplement que les numéros de l'année écoulée ont abordé successivement les thèmes « Communautés en dialogue, protestants et catholiques », « Monachisme et démocratie », « Frères prêcheurs aujourd'hui » et « Regards sur la vie consacrée », tous numéros dont contenu et présentation nous ont attiré un certain nombre d'éloges, malgré un tirage qui demeure modeste. « Monachisme et démocratie », dont la diffusion a été élargie à un cercle de destinataires choisis, députés ou sénateurs, et à des organes de presse, a été particulièrement remarqué. Merci à tous les contributeurs, aux membres du Comité revue, à Mme Voileau, qui en assure le secrétariat et aux clarisses de Voreppe, notre imprimeur.

**Il nous reste à aborder les secours.** À cet égard, l'année 2015 montre une vraie stabilité, puisque le niveau total des secours atteint 3 569 K€, attribués à une centaine de communautés, contre 3 603 K€ en 2014 à 98 communautés. Sur ce montant global, 13 % sont allés à 27 communautés étrangères.

Comme toujours, c'est l'entretien du patrimoine qui absorbe l'essentiel des aides, soit 71 %, le second motif étant les aides de nature sociale, pour 17 %.

Du côté des prêts, ce sont 715 K€ qui ont été versés en 2015 à 5 communautés, contre 1 110 K€ à 7 communautés en 2014, année où un prêt d'un montant exceptionnel de 400 K€ avait été consenti. Les documents qui sont à votre disposition permettent d'apprécier très précisément ce bilan des secours attribués. Aussi je ne m'étendrai pas davantage maintenant sur les caractéristiques de l'année concernant ordres, montants, motifs, sinon pour souligner la qualité du suivi de Mme Avignon.

Je voudrais insister en revanche sur les procédures internes d'attribution des secours pour lesquelles l'année 2015 a initié certains changements. D'abord concernant les secours dits sociaux ou Cavimac, afin d'éviter certaines récurrences des demandes et afin que l'aide



de la Fondation aille vraiment là où elle est la plus nécessaire. En ce sujet délicat, il est nécessaire de faire preuve tout à la fois de pédagogie et de compréhension vis-à-vis des communautés. Par ailleurs, le Conseil a aussi, d'une manière nouvelle, missionné l'un ou plusieurs de ses membres, pour se rendre compte sur place de la situation, lorsque le dossier présenté par la communauté n'est pas assez clair. Enfin, autre suite du rapport Congourdeau, la fiche de secours a été mise en chantier pour une meilleure documentation.

## **Remerciements et renouvellement du Conseil**

L'attribution d'un secours par la Fondation est pour la communauté concernée une bonne nouvelle et beaucoup manifestent chaleureusement leur reconnaissance, en écrivant tantôt au Président tantôt au secrétariat. Je veux rappeler que pour que la demande soit instruite utilement et dans les temps, cela suppose une parfaite collaboration entre les membres de la Commission secours, administrateurs et les services permanents. De même, pour toutes nos commissions, il y a un important travail d'information, de coordination, d'animation, qui, ajouté à la disponibilité de leurs membres, qu'ils appartiennent aux services permanents, qu'ils soient administrateurs ou conseillers, permet à la Fondation d'exercer ses missions efficacement. Que chacun se reconnaisse et en soit remercié.

Mes remerciements iront aujourd'hui tout particulièrement à l'adresse de Maître Tanqueray qui, à mi-mandat, et contrairement à ses prévisions, n'a toujours pas été en mesure de prendre sa retraite de notaire. Malgré cette situation de transition qui se prolonge indépendamment de sa volonté, Maître Tanqueray fait preuve d'un engagement très actif.

Je remercie aussi très vivement nos deux administrateurs en fin de mandat et qui ne se représentent pas lors des élections qui terminent aujourd'hui notre réunion : Mère Alix-Anne de Nanteuil et Mère Véronique Laforêt. Que soient remerciées aussi leurs communautés respectives pour toutes ces années de disponibilité. Mais est-ce à dire que les communautés, notamment féminines, vont perdre en représentation au sein de la Fondation ? Nous savons pouvoir compter bien évidemment sur Mère Myriam Fontaine et Mère Marie Béatrice Rétif, dont les mandats sont en cours pour l'une, et à renouveler pour l'autre. Mais il se trouve que nos statuts nous permettent de convier au Conseil, avec voix consultative, toute personne « dont l'avis est utile », si bien que la Présidente du SDM, ès qualité, pourra y être systématiquement conviée. Cette invitation pourra concerner également le Président de la CMF, si bien que pour évoquer les sujets monastiques, c'est « au plus haut niveau de la représentation des communautés », si je puis dire, que le Conseil pourra être éclairé.

Or l'activité de la Fondation fait aussi appel à des compétences non monastiques, dans les domaines juridique et financier, et ses statuts le prévoient expressément. Aussi il a semblé pertinent de proposer à l'occasion de ce renouvellement, d'accueillir deux laïcs, chacun ayant, dans son domaine professionnel, développé une grande expertise, très utile à la Fondation. Aucun des deux n'est inconnu, et nous aurons le plaisir de les avoir à déjeuner avec nous, pour qu'ils se présentent eux-mêmes. Il s'agit de M. Daniel Bruneau, fin

connaissesseur du monde associatif, ancien directeur de la recherche de fonds chez Les petits frères des Pauvres et membre actif de la CMA depuis plusieurs années, et M. Henri de Courtivron, venu l'année dernière, sur une suggestion de M. Vernhes, renforcer notre commission financière, où ses connaissances et sa pratique du « monde de la finance », après toute une carrière dans la banque, sont déjà très appréciées.

Voici, il me semble, une transition financière toute trouvée pour entendre le rapport de gestion de l'année 2015, mais avant de laisser la parole à M. Vernhes, je tiens également à remercier Mme Tantardini pour tout le travail accompli durant cette année.

### **III. RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER**

#### **I / COMPTE DE RÉSULTAT**

##### ***1.1 Produits nets de l'exercice***

Pour l'année 2015, l'ensemble des dons et legs perçus par la Fondation s'est élevé à 21 249 K€, contre 25 628 K€ en 2014, soit une baisse de 4 379 K€ (- 17,1 %).

Compte tenu des reversements effectués, ou restant à effectuer, le produit net conservé par la Fondation a atteint 3 558 K€, contre 9 724 K€ en 2014.

Nous vous rappelons qu'en 2014 il avait été constaté l'arrivée d'un legs sans affectation d'un montant de 6 241 K€.

La totalité des secours (y compris secours spéciaux, sociaux et culturels) attribués en 2015 s'est élevée à 3 569 K€ contre 3 603 K€ en 2014.

Compte tenu de ces éléments et des engagements à réaliser, les produits nets de l'exercice 2015 s'élèvent à -11 K€ contre 6 121 K€ en 2014.

##### ***1.2 Résultat financier***

Le résultat financier ressort en excédent de 1 132 K€ contre 296 K€ en 2014. Ce résultat englobe notamment :

- un montant de plus-values nettes sur cession de titres de placement pour 1 002 K€ ;
- une dotation nette de provision pour dépréciation des titres de placement pour 26 K€.

##### ***1.3 Revue et Annuaire pratique des lieux monastiques***

Les ventes de la revue se sont élevées en 2015 à 15 K€ contre 26 K€ en 2014. Le résultat de la revue fait apparaître un déficit de 28 K€, contre un déficit de 21 K€ en 2014. Les ventes de l'annuaire ont été inférieures à 1 K€.

## 1.4 Charges d'exploitation

Les charges de structure s'élèvent à 1 403 K€ contre 1 247 K€ en 2014. Les principales variations enregistrées dans les charges de structure sont les suivantes (en K€) :

	2015	2014	Variation
Autres achats et charges externes (Hors frais liés à la revue)	600	540	60
Impôts et taxes	30	167	(137)
Salaires et charges sociales	459	395	64
Dotations aux amortissements	209	145	64
Salaires et charges sociales	105	0	105
	1 403	1 247	156

## 1.5 Résultat net

Compte tenu d'un transfert de charges de 7 K€, de revenus fonciers de 140 K€ issus de la location de l'immeuble de la rue Besquel et d'un résultat exceptionnel bénéficiaire de 6 K€, le résultat net de l'exercice 2015 ressort en déficit de 156 K€, contre un bénéfice de 5 217 K€ en 2014.

## 2/ BILAN

### 2.1 Actif immobilisé

#### 2.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles 7 795 K€

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 47 K€.

#### 2.1.2 Immobilisations financières 2 210 K€

Des prêts ont été accordés aux communautés pour 715 K€. De même, ces dernières ont remboursé 651 K€ à la Fondation.

### 2.2 Actif circulant

#### 2.2.1 Autres créances 1 091 K€

Les « autres créances » sont notamment constituées des sommes à recevoir sur les successions pour 1 064 K€.

## **2.2.2 Valeurs mobilières de placement**

**33 136 K€**

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au bilan à leur valeur d'acquisition, soit 33 524 K€, sous déduction d'une provision pour dépréciation de 388 K€.

La plus-value latente de la Fondation s'élève à 2 312 K€ au 31 décembre 2015, contre 2 054 K€ au 31 décembre 2014.

## **2.2.3 Trésorerie**

**9 847 K€**

La trésorerie nette disponible s'élève à 9 847 K€ au 31 décembre 2015, contre 6 611 K€ au 31 décembre 2014.

## **2.3. Fonds associatifs**

**17 384 K€**

Les fonds propres s'élèvent à 17 384 K€ contre 17 540 K€ en 2014, l'écart constituant le résultat de l'exercice 2015, soit un déficit de 156 K€.

## **2.4. Fonds dédiés**

**23 930 K€**

Ils sont classés en trois catégories distinctes :

- les fonds dédiés qui sont conservés temporairement par la Fondation à la demande des communautés bénéficiaires. Ils sont, en règle générale, relatifs à des valeurs mobilières de placement qui figurent à l'actif du bilan : 23 465 K€ (dettes à plus d'un an) ;
- les fonds dédiés relatifs aux versements effectués en fin d'année par les donateurs et qui ont été reversés aux bénéficiaires début 2016 : 232 K€ (dettes à moins d'un an) ;
- les legs à reverser relatifs aux dons et legs nés antérieurement à 2004 (date de modification du règlement comptable) et dont le montant correspond à la valeur estimée au moment de l'autorisation administrative : 233 K€ (dette à moins d'un an).

## **2.5. Dettes**

### **2.5.1 Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit**

**1 975 K€**

La Fondation a souscrit en 2013 un emprunt bancaire de 2 800 000 euros pour financer l'acquisition de l'immeuble et des parkings rue Brunel. Cet emprunt est remboursable sur 7 ans à un taux annuel, renégocié en 2015, de 1,20 % au lieu de 2,40 % précédemment.

Ce poste englobe :

- Dettes diverses pour 414 K€, dont secours à hauteur de 377 K€ .
- Legs en cours de réalisation pour 10 123 K€ .

**2.5.3. Produits constatés d'avance****89 K€**

Il s'agit de la quote-part estimée revenant à la Fondation, des legs autorisés par décision préfectorale en 2003, ou précédemment, mais qui n'étaient pas intégralement réalisés au 31 décembre 2015.

La part intégrale de la Fondation sur ces legs sera reconnue dans les produits de l'exercice au cours duquel le legs sera définitivement réalisé.

**3/ ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

La Fondation va poursuivre sa politique de secours aux communautés sur un rythme annuel de 3 500 K€ à 4 000 K€.

L'ancien siège social de la rue Dutot est toujours en vente.

Le budget 2016 des frais de fonctionnement ressort à 1 347 K€.

Les ressources à venir de la Fondation ne sont pas mesurables car dépendantes de facteurs inconnus.

**4/ ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE**

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et ce jour.

**5/ BÉNÉVOLAT**

Les bénévoles ont consacré 1 231 heures à la Fondation des Monastères au cours de l'exercice 2015.

La valorisation des heures de bénévolat figure dans le compte d'emploi des ressources.

## COMpte D'EMPLOI DES RESSOURCES 2015 (en K€)

EMPLOIS	Emplois de N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N
<b>1- DEPENSES OPERATIONNELLES</b>	20 318,00	20 318,00
<b>1-1 Réalisées en France</b>	19 058,00	
- Secours directs aux communautés	3 153,00	
- Versements sur dons et legs affectés	15 708,00	
- Aide juridique	195,00	
<b>1-2 Réalisées à l'étranger</b>	1 262,00	
- Secours directs aux communautés	410,00	
- Versements sur dons et legs affectés	846,00	
<b>2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	289,00	289,00
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	269,00	
<b>3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	882,00	882,00
<b>4- CHARGES FINANCIERES</b>	54,00	54,00
		21 523,00
<b>I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>21 523,00</b>	
<b>II- DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	138,00	
<b>III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>	1 241,00	
<b>IV- EXCEDENT DE RESSOURCES AFFECTEES</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>22 902,00</b>	
<b>V- Part des acquisitions d'immo brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public</b>		84,00
<b>VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public</b>		-12
<b>VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>21 575,00</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS</b>		
Missions sociales	48,00	
Frais de recherche de fonds		
Frais de fonctionnement et autres charges		
<b>TOTAL</b>	<b>48,00</b>	
Guillaume JEDRZEJCZAK Président		Bernard VERNHES Trésorier

GERECO

<b>RESSOURCES</b>	Ressources collectées de N = Comptes de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N
<b>REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DEBUT D'EXERCICE</b>		<b>€ 786,00</b>
<b>1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC</b>	<b>22 481,00</b>	<b>22 481,00</b>
1-1 Dons et legs collectés	18 965,00	
- Dons manuels non affectés	580,00	
- Dons manuels affectés	17 377,00	
- Legs et autres libéralités non affectés	592,00	
- Legs et autres libéralités affectés	415,00	
1-2 Quote part solidarité dons	941,00	
1-3 Quote part solidarité legs	1 343,00	
1-4 Produits financiers	1 212,00	
<b>2- VENTES REVUE</b>	<b>15,00</b>	
<b>3- AUTRES PRODUITS</b>	<b>158,00</b>	
<b>I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>22 634,00</b>	
<b>II- REPRISES AUX PROVISIONS</b>	<b>112,00</b>	
<b>III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>		
<b>VI- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)</b>		
<b>V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>158,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>22 902,00</b>	<b>22 461,00</b>
<b>VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>21 575,00</b>
<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>€ 852,00</b>
<b>3 VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Bénévolat	48,00	
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>TOTAL</b>	<b>48,00</b>	
Cabinet MAZARS Commissaire aux comptes		

## **IV. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Mme Anne Quillivic, représentant M. Gonzague Senlis de la société Mazars, Commissaire aux comptes, présente son rapport sur les comptes annuels de la Fondation des Monastères pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### **Extrait :**

« [...] »

### **I – Opinion sur les comptes annuels**

*[...] Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.*

### **II – Justification des appréciations**

*En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues*

*Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.*

### **III – Vérifications et informations spécifiques**

*Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.*

*Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels[...]. »*



## **V. APPROBATION DES RAPPORTS, DES COMPTES DE L'EXERCICE 2015 ET VOTE DU QUITUS AU BUREAU POUR 2015**

Après lecture, les différents rapports sont commentés et les administrateurs invités à demander toute précision sur les informations transmises.

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le rapport moral du Président, le rapport de gestion du Trésorier et les comptes au titre de l'année 2015, et donne son quitus au Bureau pour sa gestion de l'année 2015.**

[...]

## **VII. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015**

Le Président propose d'affecter la perte de l'exercice 2015 s'élevant à 156 332,14 € en report à nouveau.

### **SIXIÈME RÉOLUTION**

**Le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'affecter la perte de l'exercice 2015 s'élevant à 156 332,14 € en report à nouveau.**

[...]

## **X. COMMUNICATION SUR L'ÉVOLUTION DES SECOURS EN 2015**

### **Bilan des secours 2015** *(présenté par M me Marie-Christine Avignon)*

L'année 2015 marque un recul inférieur à 1 % par rapport à 2014 pour le montant des secours attribués, alors que le nombre de communautés aidées est quasi constant (98 à 100), d'où la stabilité évoquée par le Président dans son rapport.

Les **motifs** restent sensiblement les mêmes :

- le social : le nombre de communautés aidées est en légère baisse, alors que le montant accordé est en nette augmentation. Ce poste représente 17 % des secours et concerne presque exclusivement les cotisations sociales à la Cavimac (en légère baisse par rapport à 2014, - 3 %) ;
- la rénovation est en forte augmentation à la fois en nombre de communautés et en montant et représente 40 % des aides. Il s'agit fréquemment de travaux de toitures, d'intérieur de chapelles, de bâtiments conventuels dégradés, etc. ;

- l'entretien : le nombre de communautés est constant, mais le montant est en légère baisse tout en restant à taux presque constant, 6 % des secours (travaux de peinture, remplacement de volets, fenêtres, etc.) ;
- la réhabilitation est en baisse tant par le nombre de communautés que par le montant, mais représente encore 20 % des demandes de secours.

Comme l'an passé, les **ordres** monastiques restent très majoritaires et 9 ordres différents ont été soutenus, ainsi que 8 communautés diverses :

- pour l'ordre cistercien, le nombre de communautés aidées restent stable, par contre le montant est en progression et représente 13 % des demandes de secours ;
- l'ordre du carmel : en 2015, les demandes pour les carmels ont été moins nombreuses et le montant est en forte baisse ; il représente 11 % des demandes pour 21 % en 2014 ;
- l'ordre des bénédictins est passé de 19 % en 2014, à 29 % en 2015 majoritairement des communautés féminines ;
- les dominicains ont été moins nombreux en 2015 à faire appel à la Fondation et leur demande est passée de 15 % à 7 % ;
- la Visitation est en progression en montant et en nombre et représente 10 % des demandes ;
- les clarisses : demandes en légère hausse en 2015 avec 6 % des demandes.

Les secours à l'**étranger** (13,2 %), restent marginaux, même s'ils ont progressé en montant et en nombre de communautés (27 communautés, 10 de plus qu'en 2014) :

- l'Afrique représente 43 % des secours avec 14 communautés et reste le pays le plus demandeur ;
- le Proche-Orient représente 35 % des secours avec 6 communautés, une communauté ayant de gros travaux de rénovation ayant déposé deux demandes de secours sur l'année ;
- l'Asie n'a que 2 communautés aidées et représenté 12 % des demandes ;
- l'Europe de l'Est représente 4 % des demandes avec 3 communautés aidées ;
- quant à l'Europe occidentale : une seule communauté aidée ;
- l'AIM a déposé 8 demandes de secours pour des communautés essentiellement en Afrique.

Quant au **montant** des secours, on constate une augmentation du plafond des secours. La Commission Cavimac (16 communautés) a été écartée des données statistiques, s'agissant d'une enveloppe globale (secours allant de 3 000 à 65 000 euros) ;

- 58 % des secours attribués se situent dans une tranche de 10 000 euros à < 100 000 euros (soit 46 communautés), en hausse par rapport à 2014 ;
- 26 % dans une tranche de 1 000 euros < 10 000 euros (soit 21 communautés), chiffres stables par rapport à 2014 ;
- 15 % dans une tranche de 100 000 euros < 200 000 euros (soit 12 communautés), en légère baisse par rapport à 2014 ;
- pour l'étranger : 63 % des secours (17 communautés) se situent dans la tranche 10 000 euros < 100 000 euros (avec 2 communautés > 50 000 euros). Si le nombre des communautés est stable, le pourcentage est en baisse (83 % en 2014).

Les **prêts** (7) sont stables dans les demandes et en augmentation par les montants. Il est à noter que deux prêts ne sont pas encore versés à ce jour (190 000 euros).

[...]

#### XIV. ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

[...]

**Conformément aux statuts approuvés le 30 septembre 2005, sont élus, par vote à bulletins secrets et pour une durée de quatre années, les six administrateurs suivants : Monsieur Daniel BRUNEAU, Monsieur Henri de COURTIVRON, Monsieur André DUPUY, Mère Myriam FONTAINE, Père François-Marie HUMANN-GUILLEMINOT, Mère Marie Béatrice RÉTIF.**

#### XV. ÉLECTION DU BUREAU, RENOUVELLEMENT DES POUVOIRS ET ÉVENTUELLEMENT DES DÉLÉGATIONS

Le Conseil d'Administration renouvelé procède à l'élection du Bureau :

**Sont élus, conformément aux statuts approuvés le 30 septembre 2005 et au règlement intérieur approuvé le 27 mars 2006, par vote à bulletins secrets et pour une durée de deux années :**

Président :	<b>Dom Guillaume (Bernard) JEDRZEJCZAK</b> Abbaye Sainte-Marie du Mont des Cats, 59270 Godewaersvelde
Vice-président :	<b>Dom Hugues LEROY</b> Abbaye Sainte-Marie de la Source, 75016 Paris
Trésorier :	<b>Monsieur Bernard VERNHES</b> 19, rue Beauvau, 78000 Versailles
Secrétaire :	<b>Monsieur Pierre AVIGNON</b> 20, rue du Château d'Eau, 75010 Paris

## DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

Le Bureau disposera des pouvoirs déterminés par les statuts et le règlement intérieur et le Conseil d'Administration lui donne délégation pour l'acceptation et le règlement des legs et donations consentis à la Fondation, et pour l'engagement de secours aux communautés en difficulté, à charge pour le Bureau de lui en rendre compte à chaque Conseil d'administration. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

[...]

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures 30.

De tout ce qui a été dit en séance, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président et le Secrétaire.

*Pierre AVIGNON*  
*Secrétaire*

*Dom Guillaume JEDRZEJCZAK*  
*Président*

# VIE RELIGIEUSE

---

## **I - LES 42<sup>e</sup> JOURNÉES DU CERP**

On nous demande d'annoncer les 42<sup>e</sup> journées organisées en Alsace par le Centre d'Études et de Recherches Prémontrées, du 23 au 25 septembre 2016.

Outre les visites des abbayes de Justemont et d'Étival, de divers lieux sur la route du Mont-Sainte-Odile et de l'église de Schirmeck (qui contient plusieurs tableaux sur saint Norbert), un colloque est prévu le samedi 24 septembre, de 9 à 12h . Le thème en sera : « Les Prémontrés et la forêt ». Il se tiendra dans la maison « La Paix Saint Benoît » des bénédictines de Rosheim, rue Saint-Benoît (67560).

Les intervenants seront successivement Jacques Pignard, fr. Dominique-Marie Dauzet, Martine Plouvier, Janick Appelmans, Paul Bühler et Marie-Thérèse Fischer.

Informations et inscriptions auprès de Françoise et Alain Khédine

Tél : 02 31 22 32 65

Email : francoisekhedine@aliceadsl.fr

## **II – LE XXIV<sup>e</sup> COLLOQUE ŒCUMÉNIQUE INTERNATIONAL DE SPIRITUALITÉ ORTHODOXE**

En collaboration avec les Églises orthodoxes, le monastère de Bose organise un colloque sur « Martyre et communion », du 7 au 10 septembre 2016.

Plus d'informations et liste des conférenciers invités sur  
[www.monasterodibose.it](http://www.monasterodibose.it)

# INFORMATIONS

---

## 1 - L'abbaye de La Coudre a fêté ses 200 ans de présence à Laval

Le 6 juin, à l'abbaye de La Coudre, était célébrée, sous la présidence de Monseigneur Scherrer, évêque de Laval, le deux centième anniversaire de la présence des sœurs cisterciennes à Laval. Plusieurs centaines de personnes, évêques, abbés et abbesses de l'ordre cistercien, à commencer par les représentantes des très nombreuses communautés issues de La Coudre, sur tous les continents, mais également supérieurs d'autres ordres des communautés voisines se sont retrouvés à l'abbaye, avec les nombreux amis que compte la communauté, y compris parmi les personnalités civiles.



Le président de la Fondation, qui a délivré une conférence remarquée, le vice-président, M. Avignon administrateur et Mme Avignon ainsi que le directeur avaient répondu à l'invitation de Mère Myriam Fontaine.



Une très belle et émouvante journée d'action de grâces, magnifiquement organisée, de son ouverture dans la cour d'accueil à la procession au cimetière. À retrouver, en textes et en photos, sur le site de l'abbaye : <http://www.abbaye-coudre.com>

## 2 - Colloque à la Conférence des Évêques de France

Le 11 juin, c'est à la Conférence de Évêques de France que plusieurs administrateurs ainsi que le directeur de la Fondation et M. Bocti, juriste et chargé de mission, ont participé à un colloque fermé, sur le thème « liberté et obéissance dans la vie religieuse », dont la Fondation des Monastères avait subventionné l'organisation.



### **3 - Le numéro d'été du journal L'Invisible consacré aux monastères**

La rédaction du journal l'Invisible a souhaité publier cet été un numéro spécial sur les monastères. Le projet s'est monté peu à peu, en partenariat avec la Fondation des Monastères. L'objectif de la rédaction de ce journal distribué gratuitement est entièrement missionnaire : faire connaître auprès du grand public la vie cachée des monastères et donner envie à des personnes éloignées de l'Église de pousser la porte d'un monastère, le temps d'un office, ou d'une nuit, sur la route des vacances, pour y faire un début d'expérience de la présence de Dieu...

Ce numéro sera diffusé aux abonnés, dans les monastères, les paroisses, les sessions de Paray-le-Monial, etc.

### **4 - Appel à contribution**

Désireuse de diffuser l'image d'un monachisme vivant qui a profondément influencé le xx<sup>e</sup> siècle, la Fondation des Monastères se demande s'il n'est pas temps de rédiger la biographie des moines et moniales qui ont durablement marqué la vie monastique et la vie de l'Église.

Le comité de revue attend les suggestions des communautés et les remercie d'envoyer thèmes et documentation à :

[com@fondationdesmonasteres.org](mailto:com@fondationdesmonasteres.org)

### **5 - Fermeture estivale des bureaux de la Fondation**

Les services de la Fondation seront fermés du 28 juillet (inclus) au 29 août (jour de réouverture) 2016. En cas de nécessité urgente, vous pouvez adresser un mail à la directrice, Madame Tantardini :

[m.tantardini@fondationdesmonasteres.org](mailto:m.tantardini@fondationdesmonasteres.org)

*Bon été à tous !*

# NOTES DE LECTURE

---

## *Correspondance*

François de Sales et Jeanne de Chantal. Édition  
et présentation par David LAURENT

*904 pages, éd. Desclée de Brouwer, groupe Artège 2016, in-8°, 29 €*

Cette édition de la correspondance échangée pendant dix-huit ans (1604-1622) entre saint François de Sales, évêque de Genève, et sa fille spirituelle sainte Jeanne de Chantal, fondateurs de l'ordre de la Visitation, n'est pas un recueil d'inédits (le présent corpus n'en contient qu'un seul). Les lettres de François ont été publiées il y a un siècle (édition d'Annecy), et celles de Chantal ont fait l'objet d'une édition critique par Marie-Patricia Burns en 1987. L'intérêt de cette nouvelle publication est double. D'une part, elle rapproche pour la première fois les deux volets de la correspondance – de façon très inégale car les lettres conservées de sainte Jeanne sont bien moins nombreuses que celles de saint François (Mme de Chantal avait en effet brûlé la plupart des lettres reçues de son directeur spirituel après la mort de celui-ci). D'autre part, les textes sont mis à la portée des hommes et des femmes de notre temps : l'éditeur n'a pas hésité à « traduire », c'est-à-dire à remplacer des mots ou des expressions qu'on ne comprend plus aujourd'hui ou qui peuvent surprendre le lecteur du XXI<sup>e</sup> siècle. L'annotation, tirée en grande partie de l'édition d'Annecy, est abondante. Elle identifie les événements, les personnages et les lieux cités, donne les références précises des passages de l'Écriture auxquels fait allusion le saint évêque. On regrettera seulement l'absence d'un index ainsi que les défaillances de la table des matières, dont les renvois ne correspondent plus aux numéros des pages à partir de la p. 313. Mais ces imperfections ne nuisent en rien au projet de l'éditeur, membre de la Société Saint-Jean-de-la-Croix dont l'objectif est l'étude de la grande tradition spirituelle chrétienne. Une introduction du P. Max Huot de Longchamp, modérateur de cette association, éminent spécialiste salésien, met en perspective ces textes magnifiques et montre la richesse et l'actualité d'un message spirituel vieux de quatre siècles.

*Bernard Barbiche*



## Ouvrages reçus à la Fondation :

- *Aux sources de la Visitation. François de Sales et Jeanne de Chantal*  
D.MARGUIN, G.PICAUD, J.FOISSELO, 208 pages,  
coédition Musée de la Visitation, Moulins et Somogy édition d'art 2016, 35 €  
(catalogue édité dans le cadre de l'exposition « Les Fleurs de la gloire »  
consacrée par le musée de la Visitation de Moulins aux fondateurs de  
l'Ordre. Du 10 mai au 24 décembre 2016. [www.musee-visitation.eu](http://www.musee-visitation.eu))



- *Entrer dans la prière avec les cisterciens*  
Jean-François FYOT, 199 pages, éd. Artège2015, 12€
- *Évangéliques. Le Temps pascal*  
Pierre-Marie DELFIEUX, 274 pages, éd. Parole et Silence 2016, 20 €
- *Thérèse d'Avila, la grâce consentie*  
Gwénola NÉDELEC, 176 pages, éd. Médiaspaul 2016, 19 €
- *Comment vivre ? Naître à la suite de Jésus*  
Anne FORTIN. Préface de Dom J.P.Longeat, 256 pages, éd. Médiaspaul 2016, 22 €
- *Les sept paroles du Christ en croix. Chemin de Croix*  
Pierre-Marie DELFIEUX, 67 pages, éd. Parole et Silence 2016, 6 €
- *Les Pères de l'Église et la liturgie*  
François CASSINGENA-TREVEDY, 388 pages, éd. Artège 2016, 21 € (réédition DDB 2009)
- *Marie qui défait les nœuds. Histoire d'une dévotion mariale*  
Miguel Cuartero SAMPERI, 48 pages, éd. Médiaspaul 2016, 5 €

- *Relier. Art et spiritualité*

Textes : sœur Claire-Elisabeth Bellet-Odent. Photos : Bruno Rotival, 320 pages, éd. franciscaines 2016, 35 €



(ouvrage publié à l'occasion du bicentenaire de la fondation de l'abbaye Saint-Louis du Temple (91) et consacré à un lieu emblématique de cette abbaye, son atelier de reliure : <http://www.aulivreinacheve.com>)

### Pistes de lecture :

- *Charles de Foucauld. Sa vie, sa voie*

Jean-François SIX, 656 pages, éd. Artège 2016, 9,50 €

- *Le ministère de Paul. Parole, prière, charité*

Benoît STANDAERT, 208 pages, éd. Médiaspaul 2016, 20 €

- *Héroïnes de Dieu*

Agnès BROT, Guillemette de LA BORIE, 324 pages, éd. Artège 2016, 9,50 €

- *La vie des Pères du Jura. Saint Romain, saint Lupicin, saint Oyend.*

Actes du colloque d'octobre 2014

Société Nouvelle Gorini, 24,10 € - Courriel : [sngorini@free.fr](mailto:sngorini@free.fr)

- *Charisme et instituts de vie consacrée: Les Canons 578 et 587 du code de 1983*

Nicolas de BOCCARD, 312 pages, éd. de Bocard 2015, 50 €

- *Justice et religion ; la laïcité à l'épreuve des faits*

Emmanuel TAWIL, 248 pages, PUF 2016, 25 €

- *Commentaire de la Règle de saint Benoît*

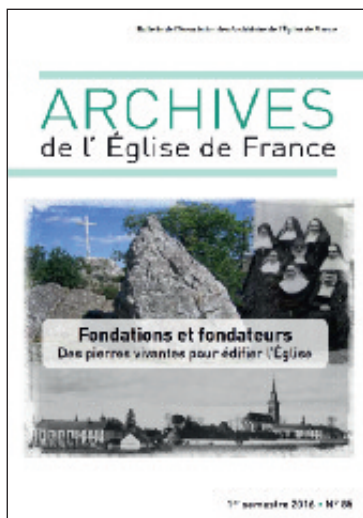
Hildemar de Corbie. Traduction de sœur Michèle-Marie Caillard, osb., 723 pages, Saint-Léger productions 2015, 39,90 €

« (...) Il est hautement intéressant s'assister pour ainsi dire au Chapitre d'un Abbé du IX<sup>e</sup> siècle, en cette période de grande réforme de la vie bénédictine dans l'Occident carolingien : le style parlé du texte, avec ses redites, ses explications, ses digressions aussi, sa naïveté parfois, donne le sentiment d'entendre ce moine (...). »

(communiqué de presse)

# LE DERNIER BULLETIN DE L'AAEF

---



L'AAEF vient de publier son premier bulletin semestriel pour 2016, n°85, Archives de l'Église de France, dont le thème est « Fondations et fondateurs. Des pierres vivantes pour édifier l'Église ».

Ce numéro comprend notamment les actes des journées des congrégations de mars 2015, journées annuelles auxquelles la Fondation des Monastères accorde un secours financier. Sont abordés « La fondation de l'Union romaine de l'Ordre de sainte Ursule », « La fondation en 1865 des oblates de l'Assomption, religieuses missionnaires par le P. d'Alzon », « La fondation des Filles de la Charité du Sacré Cœur de Jésus, dites Sœurs de La Salle-de-Vihiers », et « Une fondation monastique : Mesnil-Saint-Loup. D'hier à aujourd'hui (1864-2014) », par le fr. Bernard Buchoud. Signalons aussi un article sur le « Centre Saint-Aygulphe, nouvelles archives de l'abbaye de Lérins ».

# CURIOSITÉ

---

Les archives de nos communautés conservent parfois – ou souvent – des curiosités qui ne trouvent guère de place ailleurs dans le monastère : ouvrages anciens, objets liturgiques ou autres.

Ainsi ce volumineux ouvrage de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle reproduisant le texte du Magnificat dans toutes les langues connues à cette époque, y compris dans la langue de l'Égypte ancienne, reproduite en hiéroglyphes, bien sûr !



*Archives de l'abbaye de Lérins  
Cliché : H.L.*

# ANNONCES

**1** L'abbaye Notre-Dame du Pesquié recherche des bancs pour sa nouvelle église, avec ou sans agenouilloirs.

*Contact : sœur Marie-Vincent*

*Abbaye Notre-Dame du Pesquié*

*09000 Serres sur Arget*

*abbayedupesquie@orange.fr*

*Tél. : 05 61 02 97 55*

**2** La petite commune de La Jemaye, voisine de l'abbaye N.D. de Bonne Espérance (24), recherche, pour son église récemment restaurée, des bancs d'occasion.

*Contact : sœur Cécile*

*Abbaye N.D. de Bonne Espérance*

*24410 Échourgnac*

*cellererie@abbaye-echourgnac.org*

**3** Un établissement scolaire privé recherche une trentaine de bancs en bois pour sa future chapelle.

*Contact : Baptiste Cossic, intendant*

*Institut Sainte-Thérèse*

*78120 Rambouillet*

*Tél : 01 61 08 64 62*



# Abonnez-vous,

Abonnez vos amis à la revue trimestrielle  
« **Les Amis des Monastères** »

## Tarifs 2016

Ordinaire : **20 €**

Soutien : **30 €**

Le numéro : **5 €**

- Je désire un numéro spécimen gratuit,
- Je souhaite m'abonner ou me réabonner à la revue « Les Amis des Monastères »,
- Je choisis la formule ordinaire comprenant 4 numéros pour 20 €,
- Je choisis la formule de soutien comprenant 4 numéros pour 30 €,
- Je demande l'abonnement gratuit  
(offre réservée aux communautés religieuses en difficulté).



Communauté religieuse. ....

.....

Nom .....Prénom.....

Adresse. ....

.....

Code postal      Ville. ....

Adresse courriel : .....

Téléphone : .....

Complétez le bulletin d'abonnement, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de « La Fondation des Monastères » et renvoyez le tout sous enveloppe affranchie à :

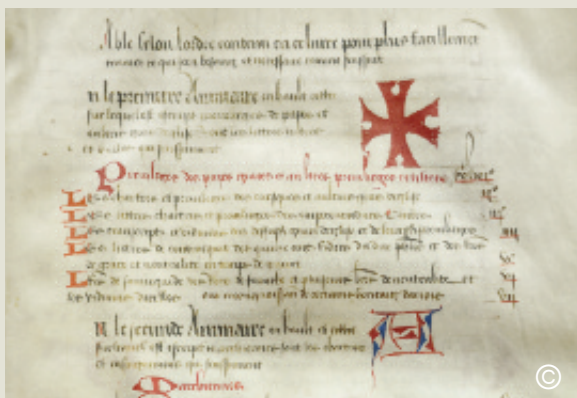
**La Fondation des Monastères**  
**14 rue Brunel**  
**75017 PARIS**

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Pour ce faire écrivez à la Fondation des Monastères.







« Les archives ecclésiastiques sont les gardiennes de la mémoire historique de l'Église et manifestent ainsi son sens de la Tradition. Les informations qu'elles renferment permettent de reconstituer les vicissitudes de l'évangélisation et de l'éducation de la vie chrétienne. Les archives ecclésiastiques constituent la source primordiale et indispensable à toute histoire des expressions et des manifestations variées de la vie religieuse et de la charité chrétienne ».

Lettre circulaire  
« *La fonction pastorale des archives ecclésiastiques* »,  
Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église, 2 février 1997